

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 14 OCTOBRE 2014

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 06 octobre 2014, accompagnée d'un ordre du jour comportant 79 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 8 octobre 2014 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 42 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, M. BOUCHEZ, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DI RUPO, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, ~~M. ANTONINI~~, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, ~~M. ANDRE~~, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr HAMBYE, Conseillers communaux

et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers Collègues, je vous invite à entamer notre Conseil communal, tout d'abord, quelques mots à l'égard du Collège que je voudrais à nouveau remercier chaleureusement pour le travail réalisé d'abord en tant que Collège et avec vous au Conseil communal et saluer tout le travail de Nicolas MARTIN au cours de ce remplacement à l'occasion de ma fonction ministérielle. J'espère que vous avez pris intérêt sous la présidence de Nicolas et que vous prendrez encore autant d'intérêt sous ma présidence. En tout cas, encore une fois, aux membres du Collège et à l'ensemble du Collège, merci infiniment. Je me dois chers Collègues d'excuser l'absence de Fabio ANTONINI. Je voudrais signaler que le procès-verbal de la séance précédente est à votre disposition, qu'en l'absence de remarque, il sera approuvé tel quel. Je me dois aussi de vous signaler que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le lundi 17 novembre à 18h00, il s'agira d'un Conseil communal Ville/CPAS qui sera suivi d'un Conseil communal Ville. Compte tenu de la modification au sein du Collège, je tiens à signaler que les points 1, 16 compris sont au rapport du Bourgmestre et que les points 17 à 22 sont les points au rapport du Premier Echevin, Nicolas MARTIN. Je dois vous signaler aussi que nous suggérons un point supplémentaire déposé par la majorité, il s'agit d'un projet de couverture de l'hyper-Centre

Ville de Mons par un système de caméras fixes. Nous l'inscrivons, donc, en urgence, à cet égard, je dois procéder à un vote sur l'acceptation ou non de l'urgence. Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Pour nous, ce sera « non » pour l'urgence. Nous ne voterons pas pour l'urgence de ce point vu que cela fait très longtemps qu'on en parle et que par ailleurs, c'est contraire à l'esprit de la loi caméras qui prévoit que ce genre de point passe au Conseil communal pour que vraiment les partis de la majorité et de l'opposition puissent en discuter mais aussi pour que les citoyens en soient informés. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Une abstention pour le PTB.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Pardon, monsieur le Bourgmestre, pour nous, ce sera « oui » depuis le temps qu'on en discute, je pense, que le point peut venir à l'ordre du jour du Conseil communal. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Il me manque l'avis du CDH.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Si vous me le permettez, donc, par rapport à l'urgence, on aura des questions à vous poser effectivement et on pourra réserver notre vote une fois qu'on en aura discuté peut-être si cela ne vous ennue pas mais sur l'urgence on peut l'inscrire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Citoyen « oui » merci et alors le groupe socialiste, bon. Alors on peut considérer que c'est inscrit.

Par urgence. Objet : Projet de couverture de l'Hyper-centre de la Ville de Mons par un système de caméras urbaines – Inscription à l'ordre du jour par urgence.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, BOUCHEZ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

3 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. F. HAMBYE

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 1^{ère} annexe

Les points remis à l'ordre du jour sont les points 3, 4, 9, 10, 11, 32, 33, 34, 36, 48, 69, 70, 70 bis, 76b, 79 et alors, nous aurons avant le huis clos une question et plusieurs interpellations. Je vous invite à commencer par le point 1. Oui, je vous en prie ?

1^{er} Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Réglementation du stationnement - Rue des Arquebusiers à Mons - (SA Tip Group) GEP 6002/10

ADOPTÉ à l'unanimité – 2^e annexe

b) Réglementation du stationnement - Rue des Arquebusiers à Mons - (Borgno) GEP 6002/10

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^e annexe

c) Réglementation du stationnement - Ruelle Criez à Ghlin – GEP 6002/GH/105

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^e annexe

d) Réglementation du stationnement - Rue des Patriotes à Ghlin – GEP 6002/GH/12

ADOPTÉ à l'unanimité – 5^e annexe

e) Réglementation du stationnement - Rue Fétis à Mons – GEP 6002/147

ADOPTÉ à l'unanimité – 6^e annexe

f) Instauration d'une zone de chargement/déchargement – Boulevard - Charles Quint à Mons GEP 6002/78

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Cela concerne le point 1 f), nous avons évoqué en Commission le fait d'avoir des précisions quand les aménagements sont faits avant que le point passe au Conseil communal et donc, on voulait des précisions sur les risques juridiques éventuels qui pourraient y avoir en cas d'accident sur ces zones étant donné que le point n'était pas encore passé au Conseil communal. Nous avons déjà eu ce débat-là il y a quelques Conseils communaux, donc, j'attendais des précisions à ce sujet-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il semblerait qu'on soit toujours en attente d'une décision de la Région, en attendant le Collège a voulu anticiper la situation et à en effet, tracé au sol, si je suis bien informé, l'instauration d'une zone de chargement/déchargement au boulevard Charles Quint. C'est clair que c'est plus pour des raisons de sécurité que c'est fait dans cette rapidité mais que logiquement il faudrait procéder par étape et passer d'abord au Conseil communal avant de tracer. C'était cela qui était pour vous une difficulté ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, effectivement, donc, c'est par rapport au risque juridique que ce type de pratique peut entraîner et donc, c'est pour éviter que ce genre de choses se reproduisent si risque juridique il y a. Sinon, je n'ai pas de problème avec le point proprement dit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci de votre remarque, il en sera tenu compte et on demandera au service de veiller à éviter à l'avenir dans les procédures d'agir de la sorte.

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

g) Réglementation de la circulation et du stationnement – Instauration d'une zone résidentielle - Sentier des Vaches à Flénu. GEP 6002/FL/144

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

h) Réglementation du stationnement - Rue Ferrer à Cuesmes – GEP 6002/CU/36

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

2^e Objet : ONSSAPL/Jugement du Tribunal du Travail/Autorisation d'interjeter appel. Contentieux.GF

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. Guillaume HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On approuve donc d'interjeter appel, aucun problème, on voudrait savoir le montant de l'enjeu financier qui est en cause puisqu'il s'agit de cotisations ONSS sur les pécules de vacances qui ont été impayées si mes souvenirs sont bons. Et donc, je voudrais savoir si quel est le montant financier et l'enjeu financier du litige et par ailleurs, ce montant a-t-il été déjà provisionné ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le montant dépasse le million, c'est 1.117.000 euros. Il n'y a pas de provision. Il existe des réserves mais pour être très clair, l'interjection de l'appel se base sur notre propre dossier et aussi sur la décision de la Cour d'Appel pour une question comparable à Charleroi et la Ville de Charleroi a eu gain de cause, donc, il y a un examen très attentif qui se fait à cet égard. Oui, je vous en prie.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : MM. MARTIN, BOUCHEZ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB,

BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. F. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 10^e annexe

3^e Objet : Immeuble sis rue du Berceau, 11 à Cuesmes. Commandement de payer – Recours à l'article 60 du RGCC. Contentieux.Voirie - **SOUS RESERVE**

REMIS

4^e Objet : Autorisation de former tierce opposition contre l'ordonnance du juge de paix du 26.09.2014. Contentieux.Regfonc/AN

REMIS

5^e Objet : Autorisation de déposer plainte contre une société se présentant comme accréditée par la Ville de Mons et démarchant au nom de celle-ci lors des démarchages pour la réalisation de l'agenda Mons 2015 capitale européenne de la culture. Contentieux Culture

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

6^e Objet : Ordonnance concernant l'heure de fermeture de débits de boissons – Avenant. Cabinet du Bourgmestre

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : MM. MARTIN, BOUCHEZ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. F. HAMBYE, DI RUPO

1 NON : M. BEUGNIES

ADOPTE – 12^e annexe

Entrée de M. ANDRE = 43 présents

7^e Objet : Ordonnance de police « comportements dérangeants ». Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Il s'agit, ici, d'établir un périmètre, je dirais plutôt une zone d'exclusion pour toute personne qui aurait un « comportement dérangeant » et à l'intérieur de cette zone, les personnes au « comportement dérangeant » seraient sanctionnées. Déjà, pour nous, ce concept de zones d'exclusion est en soi difficile à admettre. Cela veut-il dire qu'en dehors de cette zone les « comportements dérangeants » sont tolérés ou ne sont pas passibles de sanction, cela veut-il dire que vous ne vous souciez que de la tranquillité des montois qui vivent dans cette fameuse zone, moi, j'imagine bien que ce n'est pas le cas et que c'est un raisonnement qui est absurde mais alors si c'est absurde, pourquoi établir une telle zone ? Alors concernant cette fameuse ordonnance nous avons pu lire dans la presse que la Ville ne visait pas la mendicité mais lorsqu'aujourd'hui, je lis la délibération, je me rends compte que cette déclaration dans la presse n'est qu'une opération de communication pour édulcorer la réalité. Cette réalité, c'est que le Collège veut débarrasser le Centre-Ville des SDF pour Mons 2015. En quelques sortes, faire place nette afin d'éviter que les touristes ne voient toute cette misère. Incapable de chasser la pauvreté, on chasse les pauvres ou du moins, on fait en sorte qu'ils émigrent vers le Grand Mons par exemple vers Jemappes ou Cuesmes et vous le savez comme moi, ceux que vous visez par cette ordonnance ont pour beaucoup d'entre eux, soit un chien, soit une canette de bière à la main et sont donc directement concernés par cette ordonnance quoi que vous en disiez dans la presse. Ces personnes seront passibles de sanctions administratives, l'amende pourrait même monter jusqu'à 350 euros. Alors, là, franchement, aller demander de l'argent à des personnes qui font la manche, c'est vraiment le comble du cynisme. Ces exclus qui sont le miroir de l'échec de notre société face aux inégalités n'auront d'autres choix que de quitter le Centre-Ville et c'est bien là le but. Leur rendre la vie plus dure encore en les menaçant de saisir leur maigre recette par exemple est pour nous inadmissible et je voudrais également attirer votre attention sur le danger de stigmatisation des mendiants. En les assimilant à une nuisance en affirmant qu'ils sont une source d'insécurité et qu'ils troublent l'ordre public, vous désignez des coupables à une certaine opinion publique, or, nous avons tous entendu parler des agressions dont sont de plus en plus souvent victimes les personnes à la rue et les justiciers autoproclamés pourraient se servir de toute forme de stigmatisation pour légitimer leurs exactions, bref, nous ne pouvons cautionner cette politique d'exclusion et nous voterons « contre ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup M. BEUGNIES. Je pense que votre voisin avait demandé aussi la parole.

M. Yves ANDRE, Conseiller : On voudrait avoir un petit éclaircissement sur « qu'appelle-t-on un comportement dérangeant » ou « incommodant », qui va en juger ? Donc, en Commission, on a entendu qu'on pourrait toujours demander une petite pièce mais pas si on a un chien, donc, cela, c'est une première chose et alors on s'étonne aussi fortement de l'application de cette ordonnance uniquement sur l'Hyper-Centre, pourquoi est-ce qu'on ne fait pas cela sur l'entièreté de l'entité montoise et pourquoi effectivement va-t-on avoir des localités qui deviendraient le réceptacle de toutes les personnes qu'on ne veut plus à Mons, qu'on mettrait dans des localités périphériques.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Je vous en prie.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Merci beaucoup. J'ai quelques questions et remarques par rapport au projet, par contre, je voudrais souscrire aux remarques de mes Collègues avant, donc, là, stigmatiser la pauvreté en Centre-Ville n'est peut-être pas ce que nous souhaitons. D'un point de vue purement juridique, concernant l'article 4 pourriez-vous nous éclairer sur l'interdiction de pénétrer dans les sas et halls des banques sauf opérations bancaires si l'intention est certes louable au vu des nuisances constatées, comment une ordonnance de police peut-elle gérer ce qui a trait à un espace privé. Secundo, concernant l'article 5, nous vous demanderions d'ajouter à côté de membres du corps de police, fonctionnaire sanctionnateur afin d'élargir les obligations de cet article et de garantir les droits et l'égal traitement des personnes incriminées en fonction de leur interlocuteur. Concernant l'article 7, des prestations citoyennes sont évoquées, elles nous paraissent être une bonne mesure, effectivement, mais qui va encadrer et surveiller l'exécution et qui va en définir la contenance, ce sont des points qui restent à ce stade lacunaire. Concernant l'article 8, il s'agit d'une interdiction de lieu, alors, on a en Belgique une constitution, dans l'article 12, garantir la liberté individuelle, cette liberté individuelle consiste entre autres en le droit d'aller et venir sans entrave sauf à la loi d'en aménager l'exécution. Au même niveau, dans la liberté individuelle, nous trouvons par exemple, la liberté de la personne et des actions, celle de la pensée et de sa manifestation, celle de la conscience et du culte. Et donc, la liberté d'aller et de venir jouit donc des mêmes garanties constitutionnelles que celle du culte ou de la conscience par exemple, donc, on touche à quelque chose d'essentiel par rapport à notre texte constitutionnel. Donc, la Nouvelle Loi Communale qui peut déroger ou en tout cas aménager ce droit énonce dans son article 134 sexies auquel le projet fait référence que le Bourgmestre peut en cas de troubles à l'ordre public causés par des comportements individuels ou collectifs décider d'une interdiction temporaire de lieu d'un mois renouvelable deux fois à l'égard du ou des auteurs de ces comportements. Cette décision devra être confirmée par le Collège à sa

plus prochaine réunion après avoir entendu l'auteur ou les auteurs de ces comportements. Il s'agit donc, d'une procédure très lourde et peu efficace à court terme en effet, s'il faut attendre un mois pour prononcer l'interdiction de lieu, que fera le contrevenant en attendant, quelles mesures prendra-t-on ? Nous proposons donc, outre, de répondre aux questions et points ci-avant évoqués de compléter et d'amender le texte de la façon suivante. Primo : il faut définir les lieux précis à l'égard desquels une interdiction de lieu peut être prononcée, définir à l'avance par le Collège qui les soumettra à l'approbation du Conseil et sera publié sur le site de la Commune en l'élargissant un peu plus loin que l'Hyper-Centre, j'imagine que les incivilités ne sont pas uniquement l'apanage du Centre-Ville sauf à vouloir montrer une ville toute propre et plus propre qu'elle n'est l'année prochaine. Donc, il s'agit de garantir également la plus grande publicité de la sanction non seulement des lieux mais de la sanction liée à l'infraction. Ensuite, avant de prononcer une interdiction de lieu, la personne concernée sera entendue selon le prescrit légal, une médiation ou une prestation citoyenne lui sera proposée avant de pouvoir proposer cette interdiction de lieu au lieu d'interdire les gens, au lieu de les mettre dehors, leur proposer de se réintégrer par un service à la Communauté. Si une interdiction de lieu est malheureusement prononcée, l'agent sanctionnateur ne pourra pas prononcer d'amende administrative ou de prestation citoyenne pour les mêmes faits. Enfin, l'interdiction de lieu ne peut être prononcée qu'après qu'un avertissement ait été émis pour un problème d'incivilité déjà commise par la même personne dans le même lieu, il doit s'agir donc, d'un fait répété. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. HAMBYE, merci infiniment pour la clarté du débat. Ce que vous venez d'indiquer vous le considérez comme un amendement au texte ?

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Oui, tout à fait.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce que vous pourriez avoir la gentillesse de me donner une copie écrite

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Avec le plus grand plaisir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Comme cela, je vais le mettre directement au vote si cela ne vous dérange pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers Collègues, quelques éléments de réponse avant de passer aux amendements. Pour qu'il n'y ait pas la moindre ambiguïté si le Collège a décidé de vous soumettre ce texte, ce n'est en aucun cas lié à 2015. Je pense qu'il y a là une analyse qui est à la fois erronée et aussi pour faire aussi du sensationnalisme pour tenter de faire créditer la thèse selon laquelle le Collège aurait un caractère inhumain et pour des raisons de Mons 2015, il faut que ce soit autrement en Centre-Ville, ce n'est pas du tout le cas. Le premier

Echevin pourrait l'expliquer. Le Collège est assailli de demandes, d'abord de citoyens incommodés, assailli par les commerçants qui considèrent que cela porte un préjudice sérieux grave à leur commerce et donc, on n'est pas du tout dans une situation où on voudrait se débarrasser, chasser la misère, non, on n'essaie pas du tout de chasser la misère, on doit résoudre la misère et croyez bien que j'étais encore Bourgmestre à l'époque, on a pris un nombre importants de mesures pour tenter de résoudre la question d'une manière exclusivement sociale et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on n'y est pas parvenu. Alors, cela ne s'applique pas sur l'ensemble du territoire pour une simple raison, c'est que le Conseil d'Etat n'accepte pas que ce ne soit pas des espaces bien délimités et donc, nous sommes contraints de délimiter un certain nombres d'endroits. Par ailleurs, cette mesure est accompagnée de mesures sociales bien entendu. Le Service de Prévention connaît d'ailleurs en général toutes les personnes concernées et agit du mieux de ses capacités pour tenter de trouver des solutions. Ce fut le cas par le passé, ce sera encore le cas dans le futur. Qui décide de l'appréciation du comportement problématique, ce sera la Police avec le discernement qui doit être le sien mais pour être clair et prendre un exemple concret qui ne souffre pas de discussion, s'il y a un chien agressif, si un chien n'est pas tenu en laisse, s'il n'est pas muselé, vous comprenez qu'automatiquement il peut y avoir de la part des citoyens et des commerçants une peur qui s'installe un sentiment de dérangement sérieux et on essaie d'apporter une réponse à cet égard. Pour les espaces privés, vous avez raison, ce n'est pas avec l'ordonnance que l'on peut résoudre la question, il y a un dialogue qui s'est établi notamment avec les différentes banques qui bien entendu se plaignent par exemple, nous apprenons que si Belfius (avant Dexia) qui avait un nombre de Mister Cash important à l'entrée de la rue des Clercs et cela faisait plaisir à beaucoup de gens, c'était devenu tellement problématique qu'ils ont fini par fermer ce lieu. On peut bien sûr apprécier comme on le souhaite mais c'est un fait qui est à prendre en considération. Alors, pour les personnes qui devraient assumer des prestations citoyennes, des prestations d'intérêt général, l'Administration entend recruter une personne, en tout cas, désigner une personne adéquate qui encadrera bien entendu l'exercice de cette prestation citoyenne. Encore un mot avant de passer aux amendements, croyez bien chers Collègues que si le Collège s'est résolu à vous proposer un tel texte, c'est vraiment le cœur gros parce qu'il y a eu mille et une actions initiées pour essayer de résoudre le problème mais on n'y parvient pas, donc, il est de l'intérêt de la Ville de trouver une solution. Alors, peut-être vous laisser répliquer puis on voit les amendements. Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il y a une erreur il me semble dans ce que vous dites, vous dites qu'on cible l'Hyper-Centre pour l'ensemble de l'ordonnance de police parce que le Conseil d'Etat a décidé qu'il fallait définir les lieux mais en fait, cette définition de lieu n'est exacte que pour l'article 8 pour les 7 autres articles, il pourrait très bien être étendu à l'ensemble des communes sans dire que l'on y souscrit, donc, il faut bien faire attention à ce qu'on dit, il me semble et donc, par rapport aux remarques qui ont été faites précédemment, la réponse qui est donnée par le Collège n'est pas exacte malheureusement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si je puis me permettre puis je céderais la parole à M. ANDRE, je vais vous répondre tout de suite. Donc, l'article 8 dit dans les conditions de l'article 134 sexies de la Nouvelle Loi Communale, le Bourgmestre pourra décider de l'interdiction de lieu, oui mais de toute manière on l'a indiqué pour rappel puisque de toute manière c'est la Nouvelle Loi Communale, c'est une phrase qui fait juste rappeler ce que les dispositions légales prévoient et dans l'article 1, vous aurez constaté que là, d'une manière très précise, on définit les endroits concernés, donc, c'est comme cela que l'on a apporté une solution à cette interrogation. M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Pour rebondir sur l'avis du Conseil d'Etat, on estime alors à ce moment-là qui serait intéressant aussi de définir des lieux en dehors de l'intramuros. On pourrait définir la place de Jemappes, on pourrait définir la place de Ghlin, on pourrait définir la place de Cuesmes, toute une série de places comme cela parce qu'on ne va quand même pas se leurrer non plus, il y a énormément de personnes qui mendient mais qui sont dans des réseaux mafieux ou qui sont victimes de réseaux mafieux et donc qui sont en fait première victime dans la situation, donc, si, c'est pour avoir une interdiction, qu'on l'élargisse le plus largement possible pour éviter que cela ne se déplace sur des zones limitrophes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est quelque chose d'abord nous n'avons pas d'indication, en tout cas, moi, je n'ai pas d'indication de réseaux mafieux qui concerneraient notamment ce type de personnes, je trouve que c'est plutôt des personnes qui malheureusement éprouvent de grandes difficultés de tous ordres mais nous pourrions à l'avenir si c'était nécessaire bien entendu examiner d'autres lieux dans les communes autres que Mons-Centre mais vraiment si c'était nécessaire et si on a des indications qui tentent à démontrer qu'il faudrait le faire.

Alors, nous avons reçu, donc, un amendement de 4 points par M. Frédéric HAMBYE, cet amendement qui dirait ceci : les lieux précis à l'égard desquels une interdiction de lieu peut être prononcée sont très précisément définis à l'avance par le Collège soumis à l'approbation du Conseil et publiés sur le site de la commune, il s'agit de garantir la plus grande publicité, donc, cela, c'est le cas, je dirais, l'amendement est sans objet et si vous souhaitez que ce soit

plus largement communiqué notamment sur le site de la Ville, il n'y a absolument pas de difficulté, nous pourrions le faire, dès lors, je partage cette opinion selon laquelle il faut fournir une information la plus large possible. 2. Avant de prononcer une interdiction de lieux, la personne concernée sera entendue, une médiation, une prestation citoyenne lui sera proposée avant de pouvoir prononcer cette interdiction de lieux. Là, c'est un tout petit peu plus problématique, si je puis m'exprimer ainsi, d'abord, il y a toujours un dialogue, donc, dans la procédure, bien entendu, les policiers avec les services sociaux ont cette mission de dialoguer, ce n'est que si vraiment ce n'est pas possible qu'il faut appliquer alors la loi relative aux incivilités mais c'est difficile de le faire dans l'autre sens. Si une interdiction de lieux est prononcée dites-vous, l'agent sanctionnateur ne pourra pas prononcer d'amende administrative ou de prestation citoyenne pour les mêmes faits, oui, cela, c'est le cas, si ce n'est que si le fait se reproduit parce qu'avec un raisonnement comme le vôtre, vous avez un PV un jour parce que vous vous mettez à l'emplacement A, le lendemain, vous vous remettez au même emplacement, comme c'est la même infraction vous ne paieriez plus à partir de la deuxième fois, vous voyez ce que je veux dire, donc, si c'est pour le même fait au même moment bien entendu que non, c'est une évidence.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Alors, il suffit simplement de le préciser.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est de droit commun, on ne sanctionne pas le même fait deux fois.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Bien entendu, mais dans le cadre d'une motion qui fait débat, je pense qu'une communication précise, quitte à rappeler le prescrit légal ne peut que servir la cause de tous.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous comprends mais on sera attentif pour le répéter mais c'est une évidence.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Par ailleurs, toute cette ordonnance est déjà prévue dans d'autres loi ou d'autres règlements donc, ici, en effet, on demande d'ajouter quelque chose qui est prévu par ailleurs mais vous avez dit vous-même l'article 8 est déjà prévu, donc, il n'y a pas de besoin de faire cette ordonnance de police pour le mettre en œuvre, donc, soit ce principe, donc de quelque chose qui est déjà en place est dans l'ordonnance et dans ce cas-là, notre amendement trouve tout son sens, soit vous considérez que ce qui est déjà écrit dans une autre loi, un autre décret ou une autre ordonnance de police ne doit pas se retrouver dans cette ordonnance-ci et donc, il n'y a plus de points à voter.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Sur ce point-là, il est une évidence que l'on ne va pas sanctionner la même infraction à deux reprises, on ne va pas faire une double sanction pour

une même infraction, cela tombe sous le sens. Alors le 4^e point, l'interdiction de lieu ne peut être prononcée qu'après qu'un avertissement ait été émis pour qu'un problème d'incivilité déjà commis par la même personne dans le même lieu doit s'agir d'un fait répété, oui, cela, donc, cela veut dire que pour pousser votre raisonnement à l'extrême, c'est quand on tue une deuxième personne qu'on commencerait à être condamné. C'est un peu compliqué. Donc, soyons clair, il y aura bien entendu toute une action sociale, il y aura un dialogue, ce n'est que si vraiment il est impossible d'obtempérer que la police agira, cela va sans dire, on n'est pas dans une situation où on essaie sans dialogue de trouver une solution. Donc, pour les points 1, 2, 3, 4 que je viens de relire, je vais demander qui est « pour ».

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

3 OUI : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. F. HAMBYE

36 NON : MM. MARTIN, BOUCHEZ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

4 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, JOOS, ANDRE

M. Elio DI RUPO, Conseiller : Alors, maintenant je passe au vote sur l'ordonnance elle-même.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, BOUCHEZ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, F. HAMBYE

4 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, JOOS, ANDRE

8^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – Déplacement et raccordement du Compteur électrique: approbation du projet, des conditions de marché et détermination du mode de passation. MP E/Conv/2014 Spiennes-ORES. **SOUS RESERVE**

ADOPTÉ à l'unanimité – 14^e annexe

9^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – Marché de travaux – avenant 6 MP E/Conv/2014 Spiennes-Travaux. **SOUS RESERVE**

REMIS

10^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – Signalétique et aménagements extérieurs: approbation du projet, des conditions de marché et détermination du mode de passation. MP E/Conv/2014/Spiennes Signalétique. **SOUS RESERVE**

REMIS

11^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – Mobilier fonctionnel: approbation du projet, des conditions de marché et détermination du mode de passation. MP E/Conv/2014/Spiennes-Mobilier. **SOUS RESERVE**

REMIS

12^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Église Saint Nicolas – Lot 5 Restauration des Toitures basses – Approbation du mode de passation des marchés, des conditions des marchés et des conditions de sélection qualitative. MP E/Conv/EgliseSt-Nicolas.Toitures Basses

ADOPTÉ à l'unanimité – 15^e annexe

13^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Chapelle du Couvent des Ursulines : LOT 4B : Mobilier scénographique et équipements complémentaires – Approbation du mode de passation du marché, des conditions du marché et des conditions de sélection qualitative. MP E/Conv.URSU Mobilier

ADOPTÉ à l'unanimité – 16^e annexe

14^e Objet : FONDATION MONS 2015 – BUDGET DE L'EXERCICE 2013. APPROBATION. Gestion financière C/B2013

ADOPTÉ à l'unanimité – 17^e annexe

15^e Objet : FONDATION MONS 2015 – COMPTE ET BILAN DE L'EXERCICE 2013. APPROBATION. Gestion financière C/B2013

ADOPTÉ à l'unanimité – 18^e annexe

16^e Objet : ASBL PARENTHÈSE – Compte et bilan de l'exercice 2013. Approbation. Gestion financière. C/C2013

ADOPTÉ à l'unanimité – 19^e annexe

16^e Objet bis : Projet de couverture de l'Hyper-centre de la Ville de Mons par un système de caméras urbaines. Cabinet du Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est le point que l'on vient de rajouter en urgence. Oui, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre, donc, même si évidemment on pense que le droit de se sentir en sécurité dans des quartiers agréables est un droit pour tous les montois, nous ne pensons pas qu'installer 9 caméras dans le Centre-Ville est une solution en soi pour lutter contre la criminalité, tout au plus, ces caméras pourraient avoir un effet dissuasif à condition qu'elle soient bien visibles et signalées mais au-delà du coût de ces caméras vous serez quand même d'accord pour dire qu'on n'a jamais vu une caméra voler au secours d'une personne agressée. Ceci dit, il n'est pas normal que les habitants d'un quartier ne s'y sentent pas bien et ne se sentent pas en sécurité, cela c'est clair tout en précisant ne pas être contre les caméras de surveillance car elle inspire un climat de confiance quand elles sont bien localisées et peuvent alors contribuer à une petite baisse de criminalité, nous pensons qu'il est temps de s'attaquer aux causes de cette insécurité plutôt qu'aux conséquences et nous aimerions que la Ville développe une vision globale du problème en s'attaquant à la cause justement, alors, nous ne faisons pas d'illusion, plus les inégalités sociales seront grandes, plus il y aura de la criminalité, caméras ou pas. Plutôt que des caméras, nous plaçons pour une police de proximité et intégrée dans la Ville à l'écoute et disponible plutôt que des caméras, nous plaçons pour plus de cohésion sociale et d'éducateurs de rues pour prévenir la criminalité et un véritable soutien au comité et au projet de quartier. Plutôt que des caméras, nous plaçons pour plus de moyens pour l'enseignement avec des cours de civisme social, pour des emplois pour les jeunes et une véritable lutte contre l'exclusion de certains groupes de population, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Oui, on s'interroge un peu sur l'urgence puisqu'il avait été prévu une commission qui devait suivre les travaux et qui s'est très peu réunie pour ne pas dire qu'elle ne sait pas réunie. Alors, concernant le choix des caméras fixes par rapport aux caméras mobiles, donc, on a bien entendu, l'explication qui a été donnée vendredi mais bon voilà, on arrive un peu tard sur ce point-là, alors, la question majeure, c'est quand même la gestion des images, donc, c'est bien d'avoir des caméras mais cela va nécessiter du personnel

que pour gérer les images derrière ou pour surveiller les caméras puisqu'ici, on n'est pas sur des caméras intelligentes pour le moment de ce qu'on nous en a expliqué, et alors, je reviens par rapport à mon interpellation précédente, est-ce qu'on ne risque pas de déplacer le problème à nouveau en dehors du Centre de Mons et donc, j'ai déjà fait la remarque tantôt par rapport à la mendicité, ici, les caméras sont à nouveau concentrées sur le Centre et elles ne sont pas du tout notamment installables à la gare pour le moment dans le quartier de la gare.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Tout d'abord, je me permets de m'interroger sur la méthode qui a conduit ce point à être mis en urgence à quatre jours du Conseil sans qu'il y ait d'ailleurs d'ordre du jour complémentaire formel qui nous parvienne, on a eu la décision du Collège mais on n'a pas vraiment eu dans notre boîte aux lettres le point à l'ordre du jour, si, je m'interroge sur cette méthode, c'est premièrement parce que M. LECOCQ l'a dit, cela fait longtemps qu'on en parle, donc, est-ce qu'il y avait vraiment urgence aujourd'hui à mettre le point à l'ordre du jour, est-ce qu'il n'aurait pas pu faire l'objet d'un précédent Conseil ou être prévu vendredi en quinze quand le Collège s'y réunit mais surtout si je m'interroge sur la méthode, c'est parce que elle est quelque part contraire aux principes de la loi caméras que le législateur a voté, donc, si cette loi caméras a prévu qu'un débat et que l'autorisation doivent être donné par le Conseil communal pour toutes les caméras placées sur le domaine public dans une ville, c'est pour qu'il y ait un débat, il y a un débat, ici, même si nous regrettons évidemment que le point soit arrivé tard et n'ayons pas pu plus en discuter et avoir plus d'éléments mais surtout et c'est écrit dans le texte, dans la justification de ce paragraphe dans la loi, c'est pour permettre aux citoyens de vivre le débat public, or, la publicité de notre Conseil communal se fait sur notre site Internet via l'ordre du jour, ordre de jour qui n'était pas amendé en mettant ce point-là et donc, à un moment on fait un débat dans l'urgence en niant totalement l'esprit d'une loi qui régit ce genre de chose, je ne suis même pas sûr que si, il y avait un recours, celui-ci ne serait pas entendu par la tutelle puisqu'il n'y a aucun point formel qui a été envoyé aux Conseillers communaux dans les formes mais voilà, c'est une question de forme, maintenant, venons en un peu sur le fond. Lors de la campagne électorale de 2012, au seul débat que nous ayons eu la chance de faire ensemble Monsieur le Bourgmestre, la question des caméras fixes est arrivé sur le tapis et vous avez été formel, vous avez dit : « les caméras fixes, pour le PS, ce sera « non » » vous l'avez dit aux nombreux téléspectateurs et potentiels électeurs. Vous avez justifié ce « non » en vous basant sur des déclarations de Scotland Yard qui après plusieurs années d'utilisation de caméras fixes un peu partout en Angleterre, on constaté qu'elles étaient inefficaces car elles déplaçaient les actes de

violence et ne faisaient pas baisser la délinquance, ainsi, je ne serais pas étonnée que le bas de la rue de la Grande Triperie non couverte par les caméras devienne un lieu de violence par exemple le vendredi soir. Certains, nous disent que les deux récents et très tragiques meurtres perpétrés en Centre-Ville sont un facteur à prendre en compte pour aller vers des caméras fixes, pourtant rien ne prouve que ces meurtres auraient été évités avec des caméras. Le meurtre de la rue d'Havré était un meurtre passionnel dont on sait qu'il n'épouse aucune logique, la preuve, il a été perpétré en plein jour devant de nombreux témoins et par ailleurs les protagonistes des meurtres ont été interpellés et arrêtés sans l'aide de ces caméras fixes. Certains Conseillers de la majorité vont s'empresse de nous accuser de vivre dans un autre temps parce que nous allons voter « contre » ce point sur les caméras. Est-ce que c'est de vivre au 21^e siècle de prendre une technologie du 20^e siècle dont la plus connue des polices d'Europe a montré l'inefficacité. Est-ce que c'est vraiment une politique du 21^e siècle que de mettre 4 policiers à temps plein car pour couvrir un visionnage 24h sur 24, 7 jours sur 7, il faudra 4 policiers à temps plein, devant un écran à moins que l'on décide de les faire travailler 50 heures par semaine bien évidemment. Il faudra mettre devant un écran avec un joystick à tenter de regarder les 9 images de la Ville en même temps, il ne faudra pas s'étonner qu'on ait encore du mal à recruter des policiers par la suite. Et ces policiers-là, ils ne seront pas dans les autres villages de notre entité sur la place de Cuesmes ou dans les rues de Jemappes pour éviter les incendies de voitures ou le trafic de drogues. Sans compter le coût salarial qui s'ajoute aux 140.000 euros auxquels il faudra ajouter des frais d'entretien dès la seconde année, les caméras n'étant garanties que pour un an et sachant qu'évidemment ces caméras n'ont une durée de vie de 5 ans et que donc, dans 5 ans, cet investissement devra revenir sur le tapis à cela s'ajoute bien évidemment les frais de la consommation électrique du serveur qui on l'a vu dans un précédent point au Conseil communal sont des appareils fortement énergivores. Nous ne sommes pas contraire comme certains voudraient le faire croire à l'utilisation des nouvelles technologies, nous l'avons d'ailleurs dit durant la campagne, nous étions rejoints à cette époque par le Parti Socialiste, nous ne sommes pas opposés dans des limites budgétaires, à un système de caméras mobiles utilisées lors de gros évènements comme la Ducasse, utilisées pour favoriser la sécurité routière ou pour lutter contre les dépôts clandestins. A nouveau, nous nous basons sur les études qui montrent que quand une caméra mobile est utilisée pour un fait précis et non pour prévenir la violence, la sécurité routière dans l'Hyper-Centre mais bien pour un fait précis que ce soit un mouvement de foule, que ce soit à un moment donné de la lutte contre des incivilités environnementales ou un dans un quartier prévis pendant une semaine précise pour faire de la prévention, là, cela fonctionne. Si

la majorité de ce Conseil devait quand même voter malgré nos nombreuses remarques ce point. J'aimerais faire dès lors deux remarques complémentaires. Lors du marché public, et on y sera attentif au Conseil de Police, il va falloir éviter les écueils des caméras liégeoises, j'imagine que n'êtes pas sans savoir, c'est arrivé il y a un mois dans la presse que les caméras liégeoises installées dans le Centre-Ville ne floutent pas l'intérieur des bâtiments, ce qui est totalement contraire au respect de la vie privée et en infraction avec la loi caméras, il va falloir prendre contact avec la Ville de Liège, regarder ce qui n'a pas été et trouver une forme juridique pour que ce type de caméras ou de logiciels soient exclus du marché public absolument, on en est bien conscients. Par ailleurs, j'aimerais savoir qu'est-ce qu'il en est de la Commission d'accompagnement. La loi caméras prévoit en effet, que lorsqu'on installe des caméras sur la voirie publique, nous pouvons prévoir un comité d'accompagnement, nous sommes « pour » si malheureusement ce point était voté pour que ce comité d'accompagnement soit mis en place et qu'on prenne aussi les partis de l'opposition, nous avons vu d'ailleurs que c'est grâce à ce comité d'accompagnement que nous avons pu voir l'infraction qui a été commise par la Ville de Liège sans doute de façon maladroite par ces caméras parce qu'elles ne floutaient pas l'intérieur des bâtiments. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. J'entends beaucoup de choses et je suis étonné d'entendre tous ces arguments qui arrivent aujourd'hui parce que cela fait quand même plus de dix ans que l'on a des débats autour du système de caméras de surveillance qui non seulement est un élément qui pour nous est incontournable dans la société d'aujourd'hui, dans la société moderne dans laquelle nous vivons mais en plus, qui fait partie de la demande claire du Chef de Corps de la Police montoise qui est persuadé bien entendu de l'utilité du système. Alors, la note est claire, j'ai entendu parler de prévention aussi, j'ai même entendu le PTB qui réclamait plus de policiers dans la rue, malheureusement, les policiers dans la rue, cela coûte cher et les caméras, cela permet notamment parce qu'on ne va pas refaire le débat, ici, je pense, notamment de remplacer les yeux de policiers qui ont d'autres choses à faire que de se balader dans toutes les rues de Mons pour voir s'il se passe quelque chose entre minuit et 23h59 tous les jours. Je reviens sur les objectifs mais encore une fois je ne vais pas rentrer dans le débat mais on peut le lire, dissuader, prévenir, détecter des situations anormales, assister les policiers dans leurs interventions, prévenir les incidents, etc... Donc, il s'agit de prévention et non pas de répression quand on parle d'un système de caméras de surveillance et donc, il me semble que l'ensemble de arguments peuvent être rencontrés par le biais de ce système de caméras et nous en parlions lors de la réunion de

présentation avec le Chef de Corps, c'est vrai que cela fait longtemps que l'on en discute mais finalement, je me suis dit lors de cette réunion qu'il n'était peut-être pas inutile d'en avoir discuté si longtemps parce qu'aujourd'hui, les caméras sont tellement intelligentes que cela valait la peine d'attendre que la technologie évolue autant et c'est vrai que voilà, aujourd'hui, nous sommes persuadés que le système apportera à la Police de Mons et à l'ensemble des acteurs sur le terrain ce qu'ils en souhaitent, voilà, pour nous, en tout cas aujourd'hui, c'est un grand jour Monsieur le Bourgmestre, merci de m'avoir écouté.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur LECOCQ, merci chers Collègues, oui, je vous en prie.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre, simplement quelques mots, Madame DE JAER, je suis assez surpris de votre position aujourd'hui, notamment, compte tenu de vos propos lors de la réunion de présentation à laquelle M. le Chef de groupe MR faisait allusion. J'entends vos remarques, simplement, laissez-moi juste un petit peu me poser la question, pourquoi ne comprenez-vous pas, ici, le degré d'urgence de cette mesure dès lors que l'on vous a expliqué les raisons qui poussaient le Collège à vous proposer cette urgence d'une part et d'autre part, puisque vous avez parlé du groupe socialiste, permettez-moi simplement de vous répondre, vous avez évoqué des problèmes de sécurité mais vous n'avez pas abordé un point qui selon moi, est crucial, c'est celui de la coordination. Lorsque vous avez des hommes dans la rue, il est évident que ces hommes doivent agir sur le terrain et doivent agir face à des situations dont on ne connaît pas toujours la teneur, avoir des caméras sur des endroits très ciblés comme on vous les a présenté lors des réunions du Chef de groupe, cela permettait tout de même une meilleure coordination sur le terrain, cet élément-là, vous ne l'avez pas évoqué, c'est assez surprenant de votre part notamment compte tenu de votre position lors de la dernière réunion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : J'ai posé différentes questions au Commissaire et à la fin de la réunion, j'ai dit que vous voterons « contre » pour les raisons que j'ai évoqué ici. Je discute fréquemment avec M. GARIN des caméras notamment comme vous le constatez, la loi sur les caméras est un sujet qui m'intéresse et donc, je pense qu'en effet, des caméras mobiles pourraient être utiles à la coordination mais les caméras fixes ne font que déplacer la violence toutes les études le prouvent, c'est d'ailleurs pour cela que le Conseil de Police avait avancé sur l'idée de caméras mobiles malheureusement le marché public et c'est là qu'est l'urgence, en fait, c'est que le marché public du Fédéral pour les caméras mobiles n'arrive pas et donc, on n'a pas pu rentrer dans ce marché public pour les caméras mobiles et donc, on sait

que l'on peut faire un marché de la Ville pour des caméras fixes et donc, on le fait en urgence pour être là le 24 janvier où nous allons de toute façon avoir des renforts en termes de caméras mobiles des zones de police transfrontalières.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous aviez la parole, je vous la rends.

M. John JOOS, Conseiller : Tout simplement pour dire qu'à la base dans ce débat, je suis extrêmement « contre » pour des raisons philosophiques et d'équilibre en tout cas en terme de moyens économiques et je pense que le peu de moyens qui seraient apportés et là, ce n'est quand même pas des sommes moindres, ce sont aussi des sommes qui pourraient être affectées à d'autres fins plus utiles malheureusement, l'expérience m'indique qu'étant à l'écoute des personnes sur le terrain, il n'y a pas eu que deux personnes qui sont décédées dans des conditions assez extrêmes, j'entends bien que l'on prenne le cas de Laurent Hugo par ailleurs qui est décédé par balles à la rue d'Havré, je veux dire par là que le cas de l'autre personne d'Arabe Winslet n'est pas un cas..... voilà et qu'au-delà de cela, il y a d'énormes bagarres le soir sur la place et dans des rues qui sont situées à proximité et je pense qu'évidemment l'expérience et la réflexion m'amène aujourd'hui à voter « oui » pour ce point avec aussi à l'égard de cette note, l'évaluation certaine dans les mois qui vont suivre et donc, je compte aussi sur cette évaluation pour pouvoir cadrer bien évidemment les perspectives négatives, positives qui vont être celles de l'évaluation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, j'aurais entendu de tout aujourd'hui, tout et son contraire notamment des gens qui votent « pour » tout en étant opposé philosophiquement mais tant mieux pour le projet me direz-vous. Peut-être rassurer notre Collègue du groupe Citoyen sur le fait que ce qui va être filmé par les caméras ne pourra pas être utilisé sur les réseaux sociaux à des fins populistes, rappelons-le peut-être, je crois que cela valait la peine d'être dit à ce Conseil et qu'il n'y aura pas de montage fait avec des spartiates et autres.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres remarques ? Je vous remercie chers Collègues. Quelques éléments si vous le permettez. D'abord, il va sans dire qu'en terme de prévention, les meilleures préventions, ce sont des meilleures conditions sociales, c'est de l'emploi, c'est un enseignement de qualité qui permet de faire en sorte que les comportements soient des comportements humanisés et des comportements qui respectent autrui. C'est bien que certains d'entre vous l'aient rappelé mais c'est une évidence et il faut continuer. La prévention, c'est bien entendu tenter d'avoir sur le terrain un maximum de policiers et notamment des policiers de proximité. Nous cherchons, on l'a cherché sous le

précédent Gouvernement, j'imagine que l'actuel fera la même chose, on cherche à réduire les charges administratives des policiers pour qu'on puisse en avoir davantage sur le terrain. Pour ceci, donc, on est tout à fait d'accord. Pourquoi ces caméras seront-elles installées, d'abord, pour l'événement majeur et cette fois-ci, j'entends très peu de gens le dire, oui, pour 2015, il nous les faudra et si on a demandé l'urgence, c'est qu'il y a eu un compte à rebours notamment au niveau de la police qui voudrait pouvoir être opérationnel pour la séance d'ouverture où on attend plusieurs dizaines de milliers de personnes le 24 janvier et pour avoir vu des postes de dispatching, de commandement aux fêtes de Gand, à Tomorrowland ou ailleurs, c'est clair que quand il y a un mouvement de foule important, ces caméras sont très utiles, très utiles pourquoi ? Simplement parce qu'elles permettent une intervention ciblée et rapide et dans toute la mesure du possible, essayent d'éviter que le pire ne se produise en rues. C'est pour cela qu'elles sont mises et qu'elles sont actionnées. Par ailleurs, oui les caméras vont servir au-delà de 2015 mais moi, je ne suis absolument pas opposé à ce qu'il y ait un comité d'accompagnement, je ne suis pas opposé à ce qu'il y ait une discussion qui se poursuive, je vous dirais simplement ceci, Nicolas MARTIN me l'a indiqué il y a encore quelques minutes, compte tenu de l'urgence et je comprends les problèmes de procédure, il a réuni les Chefs de groupes vendredi, c'est une procédure qui est assez exceptionnelle mais ce fut fait justement pour donner un maximum d'informations. Dernièrement élément, il va sans dire que l'orientation de ces caméras ne peuvent en aucun cas porter atteintes à la protection de la vie privée et que donc, il n'est pas question d'aller mettre une caméra qui donne sur la porte d'un privé quelconque pour voir qui rentre et qui sort chez le privé, donc, c'est la raison pour laquelle, on va poursuivre la réflexion avec la Police, le Collège, le Collège de Police et le Conseil pour voir un peu s'il n'y a pas lieu d'avoir un comité d'accompagnement qu'un certain nombre d'entre vous puissent régulièrement avoir des indications en matière d'utilisation de ces caméras, je pense que sur le plan de la garantie citoyenne, cela pourrait être de nature à dédramatiser la situation, voilà, un peu notre position. Fort de toutes ces explications, oui, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, merci Monsieur le Bourgmestre et donc, vous expliquez la procédure et effectivement, il y a eu une réunion des Chefs de groupe vendredi soir mais formellement et purement formellement, ici, il n'y a pas de point inscrit à l'ordre du jour, est-ce que l'urgence suffit pour considérer que le point est inscrit et qu'on peut voter dessus. Je vois qu'on me dit « oui » dans le fond, donc, voilà, c'était une procédure formelle. Deuxièmement, je pense que le débat n'est même plus ici, sur les caméras mais c'est sur les caméras fixes ou les caméras mobiles et je pense qu'effectivement, nous avons eu un

débat en groupe d'accompagnement qui s'est tenu deux, trois fois et toutes les conclusions et d'ailleurs vous avez tenu des propos fermes à l'encontre de caméras fixes que je partage parce que je pense qu'elles sont facilement dégradables, qu'elles déplacent les problèmes, qu'elles ne sont pas une solution au contraire de caméras fixes, vous citiez tout à l'heure

Tomorrowland, je pense que ce sont des caméras mobiles qui sont utilisées sur ce genre d'évènement et donc, j'entends que l'urgence, en fait, elle est plus justifiée, comme ma Collègue me l'a dit, par rapport à un marché dans lequel on ne pourrait plus rentrer pour des caméras mobiles par rapport à ce choix de caméras fixes et donc, je regrette la situation parce que Mons 2015, ce n'est pas une surprise, excusez-moi, je pense qu'on prépare depuis assez longtemps pour savoir que la fête sera le 24 janvier 2015 et donc, je regrette vraiment le fait que nous soyons dans l'urgence pour devoir choisir un mode de surveillance et de prévention que nous n'avions pas philosophiquement pour reprendre les propos choisis à la base.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, j'accepte vos regrets et je peux même les comprendre. Je les comprends d'autant mieux que vous savez ce que j'en pense. Ceci étant, 1. On a voté en début du Conseil et le point a été mis en urgence par une majorité de Conseillers communaux, donc, le point est inscrit en urgence. 2. Là, où vous avez raison, c'est au sujet des caméras mobiles, les caméras mobiles doivent être fournies par le Fédéral et il y a un retard à cet égard, donc, on compense, on palie la situation mais on compte utiliser des caméras mobiles quand ce sera possible notamment pour d'autres endroits qui pourraient être problématiques, vous avez évoqué, certains d'entre vous ont évoqué d'autres endroits sans le Grand Mons qui pourrait être des endroits à difficulté. Quand on pourra bénéficier de caméras mobiles, cela peut être une raison de pouvoir les utiliser, donc, voilà un peu, l'état d'esprit dans lequel nous travaillons. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : J'aimerais savoir parce que pendant la Ducasse, on a un prêt de caméras mobiles. Combien de caméras mobiles nous prêtent-on pendant la Ducasse, est-ce que ce n'est pas possible d'avoir 9 caméras mobiles à prêter pour le 24 janvier et d'attendre le marché public alors pour l'acquisition de caméras mobiles puisqu'on en a déjà à prêter pour la Ducasse de Mons et ma deuxième question, c'est si comme je le soulignais, le principe des caméras fixes est mis à l'ordre du jour du Conseil communal pour palier à un défaut du Fédéral et un ralentissement dans le marché public, alors ne pourrions-nous pas une fois que nous aurons nos caméras mobiles, arrêter avec ces caméras fixes qui risquent fortement de déplacer le problème de la criminalité, de la délinquance ou du moins de les garder pour un an pour 2015 alors ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame DE JAER, le compte à rebours a été fait et on a opté pour éviter d'être dépendant de la Police fédérale dont on ne connaît pas le moment au cours duquel ils pourront nous fournir des caméras qui sont des caméras mobiles. Par ailleurs, mobiles ou fixes, il en faudra pour des raisons que j'ai évoqué. Je pense que si on peut mettre sur pied à un moment un comité d'accompagnement, vous devriez avoir vos apaisements, il ne s'agit de faire déplacer la criminalité, de qui voudrait dire qu'il y a une criminalité à déplacer mais simplement pour permettre à la police d'être plus rapide, plus efficace et je pense vraiment que les citoyens demandent ardemment qu'il puisse en être ainsi. Si on avait pu, grâce à ces caméras, éviter le pire quand il y a eu des agressions extrêmement graves et dont certaines ont conduit à des décès, je pense que si tel était le cas, cela en vaut la peine et donc, l'objectif est bien d'essayer non pas d'éliminer tout acte d'agression mais d'en réduire au maximum l'impact par une intervention la plus rapide possible de la police. Moyennant toutes ces explications...

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, BOUCHEZ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

3 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. F. HAMBYE

4 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, ANDRE, BEUGNIES

ADOPTE – 20^e annexe

17^e Objet : Délégation de signature de Monsieur le Directeur général f.f. – Gestion Territoriale et Économique (Première Directrice et Chef de Bureau administratif).
Gestion Territ. et Economique

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

18^e Objet : Chemin du Pont d'Haine (ZAE) à Mons-Ghlin. Demande de la SC IDEA.
Approbation de l'extension de la voirie. Gestion Territ. et Économique AB28194

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie. Chemin du Pont d'Haine.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie, donc, ce point concerne la mise en place de dessertes, de nouvelles parcelles urbanisables de la Zone d'Aménagement Economique Chemin du Pont d'Haine. L'IDEA a prévu la réalisation d'un réseau d'égouttage pour l'évacuation des eaux claires de la zone qui est une zone d'assainissement autonome. Le problème, c'est que le site est pollué depuis plusieurs années par des eaux usées provenant du Vieux Chemin de Binche et de la Cité Green Park. Il est donc, prévu dans le plan d'assainissement de la Haine que ces eaux usées soient renvoyées par une station de pompage vers la station d'épuration d'Obourg, cependant, rien n'a encore été prévu pour construire cette station de pompage qui aurait dû être en place pour 2015 comme le prévoit le PASH, le Plan d'Assainissement park Sous bassin Hydrographique de la Haine. Dans ce contexte, l'IDEA prévoit donc, la pose d'un collecteur enterré pour assainir la zone qu'elle souhaite urbanisée et qui est polluée par ces eaux usées stagnantes. Ce collecteur reprendra les eaux usées et les fera transiter jusqu'à la Haine. Il faut savoir que la Haine fait l'objet d'un contrat de rivière qui est d'ailleurs largement subventionné par la Ville, que ce cours d'eau est en voie de restauration et que d'après la Directive Cadre Eau, il doit atteindre un bon état chimique et écologique à l'horizon 2015. Ce cours d'eau sera donc intentionnellement pollué pour encore construire un nouveau zoning pourtant ce n'est pas ce qui manque ni à Mons ni le long de l'axiale boraine ni dans le reste de la région. Ajoutons à ces éléments, un facteur qui accentuera le problème suite à l'urbanisation de la ZACC 30 route d'Obourg et Vieux Chemin de Binche, ce seront 280 logements qui viendront gonfler ces eaux usées dès 2016. Vu ces éléments qui démontrent que le projet est en contradiction avec plusieurs directives européennes, vu l'avis défavorable également de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire, la création de la station de pompage nous paraît une condition sine qua non à la mise en œuvre de tout projet urbanistique susceptible d'engendrer de nouveaux rejets d'eaux polluées dans le cours d'eau Haine. Nous vous demandons donc expressément de revoir ce projet. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'autres interventions ? Nous en sommes ici au tracé de l'extension de la voirie rien de plus. Je peux comprendre les inquiétudes que l'on peut nourrir notamment si l'eau de la Haine est remuée mais encore une fois avant d'aller plus loin on me dit que l'avis des Voies hydroliques sera demandé et que bien entendu on n'a pas terminé, ce n'est pas un dossier clôturé, donc, pour le moment, on demande le tracé de l'extension de la voirie tel que proposé et bien sûr tout risque de pollution doit être évité. Vous êtes « contre » le tracé en tant que tel ? Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Dans le point, il y a deux éléments avec les plans qui étaient clairement fournis dans le dossier où effectivement, on propose le tracé de la voirie et également la pose d'un collecteur enterré qui relierait ces eaux usées vers la Haine, donc, cela, c'est clairement dans un élément du projet, donc, nous ne sommes pas « contre » la desserte en elle-même mais « contre » la pose de ce collecteur.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous prenons acte de toutes vos remarques, je ne vois pas dans la décision où l'on parle de chambre enterrée mais comme vous connaissez le dossier je vais confiance. Donc, ici, je répète, on en est à l'approbation du tracé de l'extension de la voirie, rien de plus. J'imagine qu'Ecolo est « contre » ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. MARTIN, BOUCHEZ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, F. HAMBYE

ADOPTE – 22^e annexe

19^e Objet : ASBL OFFICE DU TOURISME – COMPTE ET BILAN DE L'EXERCICE 2012. APPROBATION. Gestion financière C/C2012

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

20^e Objet : ASBL. MAISON DU TOURISME – COMPTE ET BILAN DE L'EXERCICE 2012. APPROBATION. Gestion financière C/C2012

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

21^e Objet : ASBL PORT DE PLAISANCE – COMPTE ET BILAN DE L'EXERCICE 2012. APPROBATION. Gestion financière C/C2012

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

22^e Objet : ASBL LE MANEGE.MONS – Compte et bilan de l'exercice 2013. Approbation. Gestion financière C/C2013

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre et donc, en fait, on parle, ici, du compte et bilan de l'exercice 2013 et donc, pour mémoire, en 2013, le Manège a décidé de se doter d'un espace couvert au niveau du Carré des Arts et donc, ce budget a été subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ensemble du projet a coûté plus de 2.000.000 d'euros mais ce projet a été conditionné à l'accompagnement de cette couverture par un projet culturel précis et donc, une programmation claire, j'entends qu'aujourd'hui cette programmation n'est toujours pas en cours ce qui pose évidemment problème par rapport à cet accompagnement de projet et donc, j'aurais voulu savoir si cela aurait effectivement des conséquences financières sur les budgets du Manège et par conséquent, sur ceux de la Ville. Deuxième question par rapport à l'exploitation de cette bâche, j'entends que techniquement, elle pose un souci au niveau sonore, donc, je ne vais pas vous apprendre que sur le site outre quelques locaux occupés par le Manège, il y a aussi TLMB mais essentiellement Arts² (Arts au Carré) et donc, là où se passe des cours de musique, de théâtre et donc, apparemment, il y a des gros problèmes acoustiques quand il pleut pendant la durée de la période où la bâche est tendue ce qui impose aux étudiants en théâtre, musique de s'arrêter parce qu'ils ne s'entendent plus où ils n'entendent plus les instruments et donc, j'entends aussi qu'il y a une possibilité d'enlever plus fréquemment la bâche quand on sait que pour l'enlever ou pour la remettre cela coûte 25.000 euros d'où mes questions par rapport à cette bâche et à cette situation problématique par rapport à la cour du Carré des Arts.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'autres interventions ? Je pourrais vous dire ceci, d'abord, pour les questions précises sur le Manège, nous allons les poser et j'essaierais de vous faire envoyer la réponse pour voir quand ils ont leur programmation précise. Pour ce qui concerne la bâche, je vous comprends, je veux juste vous dire ceci. C'est une demande de la Fondation, en réalité du Manège en tant que tel, Manège ou la Fondation à la Communauté française, la Ville n'a participé en rien, ni au choix, ni à la détermination des modalités et du type de bâche. Je pourrais en rester là mais je dois confesser que moi-même ai été surpris de voir la bâche de cette ampleur et de cette manière. Après avoir interrogé certains acteurs, j'ai cru comprendre que cette bâche était conçue pour être enlevée en hiver, donc, elle n'était pas conçue pour rester l'année entière et que le *modus vivendi* qui a été admis était à peu près le suivant : la bâche serait positionnée vers le mois de juin pour être enlevée dans le mois de septembre, fin septembre pour permettre surtout durant la période d'été d'être utilisée lors d'une série d'activités culturelles, voilà un peu ce que j'en sais mais c'est vrai pour y être encore allé tout à l'heure que cela pose certaines difficultés en terme de luminosité du lieu, en terme de bruit, en terme d'humidité sur les murs, bon, voilà mais encore une fois je vous

réponds de bon cœur mais la Ville n'est pas intervenue dans ce chantier et on continuera à agir en tenant compte de votre avis que je peux à certains égards partager.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Mais, je vous remercie pour votre compréhension et donc, j'attendrais effectivement les réponses que le Manège pourra fournir à cette question mais donc, par rapport aux conséquences financières, je suppose que vous vous retournerez alors vers le Manège afin d'obtenir les réponses

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais le demander aussi, je dois le vérifier vous savez, je me demande si dans le contrat il n'était pas prévu justement des montants financiers de démontage et remontage par la Communauté française mais je dois le vérifier.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je pense une partie mais j'entends vu les conséquences néfastes dû à des problèmes techniques, il risquerait d'y avoir des montages ou des démontages supplémentaires peut-être à charge des projets culturels qui seraient installés sur place qui, si j'étais à leur place, moi, j'y réfléchirais à deux fois, d'avoir des coûts supplémentaires et donc, ce sont des questions que je me pose

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais le vérifier parce que la seule chose dont on m'a parlé c'est qu'on placerait la bâche en juin et qu'on la retirerait en septembre. Ce sont les seules informations que j'ai obtenues mais je vais me renseigner.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : D'accord, très bien, donc, moi, j'avais entendu d'avril en octobre voilà mais je partage votre regret d'un budget aussi important

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je dois reconnaître que vous avez raison, c'est que nous sommes en octobre et que la bâche est toujours là, c'est un fait. Nous partageons certains aspects.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci pour votre écoute et les réponses que vous me fournirez alors.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. MARTIN, BOUCHEZ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, F. HAMBYE, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, ANDRE

ADOPTÉ – 26^e annexe

23^e Objet : Règlement fiscal sur la délivrance de documents administratifs par les différents services de l'Administration sauf ceux de la Population et de l'État Civil. Mise en conformité du règlement avec la décision du Collège communal en date du 5 septembre 2014. Gestion financière 040/361-04/11 redevance

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On voit régulièrement des petites augmentations dans les différents règlements fiscaux, ici, cela concerne donc, tout ce qui est permis d'urbanisme, documents administratifs de ce type. Nous nous posons la question sur la faisabilité éventuelle de distinguer les petits et les gros permis en ce qui concerne les permis d'urbanisme afin éventuellement d'alléger quand même un petit peu la facture pour les candidats rénovateurs qui auraient un projet de petite taille pour ne pas que cela vienne alourdir inutilement la facture.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'autres interventions ? M. l'Echevin.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre, merci pour votre question, simplement, ici, cela vise les permis d'urbanisme et dans un cas extrêmement précis, c'est-à-dire celui où le permis d'urbanisme entraînerait une suppression, une création, une modification de voirie et c'est uniquement dans ce cas que l'augmentation se pose donc, ce n'est pas pour l'ensemble des permis d'urbanisme, c'est uniquement pour ce cas déterminé et pourquoi ? Parce que la réglementation étant telle que cela engendre des frais à l'administration, des frais de traitement et ici, c'est un prix coûtant qui est demandé, donc, il n'y a pas de bénéfice, si vous me permettez l'expression, fait par la Ville de Mons, c'est simplement répercuter sur le demandeur le coût réel qu'engendre les procédures fixées par la Région wallonne. Je vous remercie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci pour les précisions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

ADOPTÉ à l'unanimité – 27^e annexe

24 Objet : Avance provisionnelle au Service des Transports. Gestion financière Avance Prov.

ADOPTÉ à l'unanimité – 28^e annexe

25 Objet : Intercommunale C.H.U.P. de Mons-Borinage – garantie par la Ville, pour un montant total de 2.127.500 euros (92,5%), des emprunts à contracter pour un montant total de 2.300.000 euros, destinés à financer les investissements repris au budget 2014. Approbation. Gestion financière C/Garant.CHUP-M-B

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'intercommunale CHUP de Mons-Borinage. Oui, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Plus qu'une question, en fait, c'est peut-être un appel, sauf erreur de ma part, je pense que la Ville de Mons est la seule commune de l'intercommunale à se porter garante mais si ce n'est pas le cas tant mieux, si c'est le cas, j'invite peut-être à faire porter l'effort sur l'ensemble des partenaires.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'après les informations que j'ai, Frameries contribue également. Vous voudriez que Jurbise... J'essaie simplement de comprendre explicitement ce que vous dites implicitement.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je ne vois pas Jurbise.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien oui, voilà.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Nous ferons le relais sachant que c'est au nombre de parts dans l'intercommunale, donc, cela ne va pas représenter grand chose pour la commune de Jurbise mais nous ferons le relais.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ils ont une part.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Oui je t'en prie, c'est ton dossier. Vas-y.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre. Simplement, pour signaler parce que vous avez utilisé le terme de participer, je tiens à dire que cela ne coûte pas un euro à la Ville de Mons. C'est juste une garantie d'un hôpital qui se développe, d'un hôpital qui est en très bonne santé, donc, on ne peut pas dire qu'ici, il y ait quelque chose d'hasardeux ou quelque chose qui ait le moindre coût pour la Ville comme cela a été précisé, c'est au prorata du nombre de parts, Jurbise ayant une part, si vous voulez on peut les faire garantir pour quelques dizaines d'euros mais je crois que la procédure administrative serait plus lourde que l'intérêt de la garantie, pour le reste, les communes garantissent au prorata de leur participation, la Ville de Mons étant à un peu plus de 92%, et bien notre participation dans la garantie est un peu plus de 92%. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Votre réflexion a porté ses fruits puisque vous avez eu une réponse.

ADOPTÉ à l'unanimité – 29^e annexe

26^e Objet : ASBL F.C. FLÉNU – Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion financière C/C2012

ADOPTÉ à l'unanimité – 30^e annexe

27^e Objet : MOHA. Contrat de gestion des infrastructures – approbation. Cellule foncière CF/RB

ADOPTÉ à l'unanimité – 31^e annexe

28^e Objet : Ghlin, rue de la Garenne – Vente par l'État Belge d'une emprise dans le cadre des travaux réalisés par la Ville. Cellule foncière RF/SA

ADOPTÉ à l'unanimité – 32^e annexe

29^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (27^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTÉ à l'unanimité – 33^e annexe

30^e Objet : Mons, rue d'Havré, 8 – Acquisition. Cellule foncière RF/SA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, rue d'Havré, 8 – acquisition.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, donc, pour le point 30 et le point 31, nous allons voter « contre » pour les mêmes raisons. Pour le point 30 parce qu'on achète un bâtiment 250.000 euros alors qu'il est estimé 215.000 euros et pour le point 31, on va voter « contre » parce qu'on vend un bâtiment 200.000 euros alors qu'il est estimé à 225.000 euros, donc, au total cela fait une perte de 60.000 euros pour la Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je vais d'abord pour répondre pour le point 30 et puis s'il n'y a pas d'autres questions, je vous répondrais pour le point 31. Pour le point 30, nous avons clairement dit lorsque le point est passé au conseil communal puisqu'il est déjà passé aujourd'hui, c'est le projet d'acte définitif qui passe que pour combler cette différence, nous allons adapter le loyer ce que nous avons fait, donc, il n'y aura pas à terme de coût supplémentaire ni de perte pour la Ville puisque nous avons augmenté le loyer en rapport de la différence de prix d'achat mais il y avait là une opportunité où on la prenait ou on ne la prenait pas, donc, c'est un débat qui a déjà eu lieu ici.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, simplement, question concrète pour la rue d'Havré 8 compte tenu du très mauvais état du bâtiment à l'arrière, est-ce qu'on a une idée du coût exact des travaux qui vont devoir être générés dans les deux, trois prochaines années. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Non, il a été impossible d'établir un coût des travaux puisque tant que nous ne sommes pas propriétaire, nous n'avons pas pu investir les lieux déjà comme cela, quand le Notaire a dû aller faire une estimation, la propriétaire s'en est prise à la locataire puisqu'elle n'avait pas été prévenue. Les relations avec la propriétaire sont assez difficiles je dois dire.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On achète sans avoir visité le bâtiment et sans avoir une idée de la qualité technique du bâtiment. Merci.

M. Elio DI RUPO, Conseiller : Y a-t-il d'autres questions ? M. l'Echevin, j'imagine que vous vouliez rien ajouter.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Le Notaire a visité le bâtiment et a fait une estimation en fonction de son état, c'est à cela que sert une estimation d'un Notaire, donc, nous l'achetons dans l'état bien connu, défini par le Notaire, je crois que vous êtes du métier, donc, on ne doit pas vous apprendre la procédure.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien moyennant alors les réponses de M. l'Echevin.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

42 OUI : MM. MARTIN, BOUCHEZ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. F. HAMBYE, DI RUPO

1 NON : M. BEUGNIES

ADOPTE – 34^e annexe

31^e Objet : Mons. Chapelle du Couvent des Capucins – Acceptation d'une offre. Cellule foncière RF/MDB

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce que je peux considérer le même vote pour le 31 ? Chacun son tour, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, nous nous rangeons à l'avis du Directeur financier, avis défavorable du Directeur financier qui doit pour toute opération présentant un impact financier donner son avis et donc, il a estimé compte tenu de la valeur d'achat à l'époque, l'immeuble avait été acheté aux environs de 800.000 où il donne son avis sur une valeur comptable de 816.000 euros, or, le Conseil communal, une certaine majorité du Conseil communal a approuvé la vente pour 275.000 euros alors qu'il y avait des offres supérieures et maintenant nous devons approuver le principe de la vente de la chapelle pour 200.000 euros, ce qui fait 475.000 euros alors que la valeur comptable, valeur d'achat était de 816.000 ce pourquoi nous allons voté « contre ». Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : D'abord, j'ai effectivement la même analyse que mon Collègue M. HAMBYE, donc, étant donné l'avis défavorable du Directeur financier et le fait que cela ne respecte pas les dispositions relatives au plan de gestion, nous sommes évidemment défavorables. Une remarque supplémentaire, si je puis me permettre. En scindant le marché en deux et en souhaitant en même temps que les deux lots soient acquis par le même acheteur, la Ville a placé elle-même l'acheteur en situation de monopole et donc, forcément on n'a pas de levier pour avoir des prix qui montent vers le haut, il fixe un peu les prix qu'il veut maintenant.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Moi, je voulais simplement ajouter ceci, je félicite le Collège parce que tout d'abord, il a attendu avant de conclure avec le candidat acquéreur pour pouvoir permettre de renégocier le prix alors que la première offre de ce candidat acquéreur était de 150.000 euros, nous avons aujourd'hui 200.000 euros, donc, nous avons gagné 50.000 euros. C'est cela que je voulais signaler et je serais heureux que régulièrement lorsque des situations se reproduisent de ce genre, là aussi, on n'ait pas peur de négocier pour pouvoir arriver à un bon résultat.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Bien, j'aimerais faire une petite rectification, donc, le bâtiment a été acheté en 1999 pour une valeur de 743.680 euros et pas 800.000 euros, cela c'est une première chose et à l'époque, le Conseil communal et le Collège avait souhaité acheter ce bâtiment parce que c'était un endroit stratégique et en plus le bâtiment avait une certaine valeur patrimoniale et la majorité à l'époque ne souhaitait pas voir

n'importe quel projet privé s'installer dans ce superbe bâtiment. Dans les propositions que nous avons reçues, vous avez dit qu'il y avait des propositions supérieures à celles qui étaient retenues, vous avez raison mais ces propositions étaient pour faire des kots. Nous avons estimé que des kots, il y en a suffisamment à Mons, qu'il y a d'autres endroits que près de la gare pour faire des kots de qualité, donc, il y a eu un jury qui a été mis en place pour juger de la qualité du projet et c'est ce jury, ce n'est pas le Collège, c'est le jury qui a choisi le projet qui a été retenu, alors, évidemment, le prix est peut-être plus faible que certains mais les investissements sont nettement supérieurs. Nous allons avoir ici avec l'ensemble du projet global un investissement supérieur à 3.000.000 d'euros alors que certains qui mettaient plus à l'achat ne venaient qu'avec un investissement de 500.000 euros, donc, ce qui est perdu un peu à la base, nous le regagnerons plus tard dans le revenu cadastral puisque nous aurons un bâtiment de meilleure qualité et les gens qui viendront apporteront à l'IPP de meilleurs revenus, donc, je crois qu'il faut aussi voir à long terme. Alors quand on parle de scinder le marché, « non », le Collège a clairement dit dès le départ que nous allions tout vendre. Nous avons d'abord mis un premier lot en vente et le deuxième lot dépendait du clergé. Il a fallu désacraliser la chapelle avant de pouvoir la vendre. Mon administration m'avait signifié qu'il fallait pour désacraliser plus de 10 ans, donc, nous avons vu l'état du bâtiment et pour préserver ce qui restait encore du bâtiment, nous avons entamé par première procédure de vente pour vendre l'arrière du bâtiment et sauvegarder déjà ce qui était sauvegardable. Je me suis attaqué à l'autre partie avec mes collaborateurs et nous avons rencontré physiquement les représentants du clergé qui nous ont signifié que la procédure que nous avez donné l'administration n'était pas la bonne car il ne s'agissait pas de désacraliser une paroisse mais juste de désacraliser un lieu et cette désacralisation était juste soumise à l'accord de l'Evêque, l'Evêque qui connaît bien les lieux puisque vous savez qui est l'Evêque aujourd'hui, l'Evêque a estimé que le clergé n'avait plus les moyens d'entretenir ce patrimoine dont nous a fait parvenir très rapidement un accord de désacralisation ce qui nous a permis de remettre ce bâtiment en vente. Ce bâtiment a été remis en vente avec les mêmes procédures que tous les bâtiments de la Ville avec une publicité minimum de trois mois et ils nous arrivent dans certains cas de faire que deux mois, ici, nous avons été avec une publicité de trois mois et je dois vous dire qu'à part l'offre que nous avons reçue, il n'y a eu d'autres offres et pour que ce soit vraiment encore plus précis, l'estimation qui avait été faite en 2012 et 2014 du couvent et de la chapelle, l'estimation arrivait pour les deux biens à 475.000 euros et l'offre retenue pour le couvent et la chapelle, nous arrivons à 475.000 euros, donc dire qu'une fois de plus que nous avons perdu de l'argent est faux bien au contraire, nous avons atteint pour les deux

biens, le couvent et la chapelle, l'estimation du Notaire Franeau et ce pour le projet que nous souhaitions voir développer à cet endroit et il faut de plus, bien dire, que nous avons mis pour les deux ventes que ce soit, pour le couvent, que ce soit pour la chapelle, des conditions très strictes et rien que pour la chapelle, il n'y avait pas moyen de faire dans cette chapelle un restaurant, un bar, un dancing, il y avait la condition de préserver l'aspect patrimonial des lieux, de l'ouvrir au public et d'y développer des activités culturelles ce à quoi ce sont engagés les futurs acquéreurs, donc, je crois que nous pouvons être satisfait d'enfin conclure une vente d'un bâtiment qui est vide, je le rappelle, depuis 15 ans et ce n'est pas la faute des précédents Echevins mais plusieurs fois, il y a eu des projets qui ont été mis sur la table, des promesses de subsides qui ont été effectuées et des subsides jamais obtenus, donc, les projets ont chaque fois capoté. Aujourd'hui, si, nous voulons sauver l'aspect patrimonial du bâtiment, si nous voulons absolument voir un développement harmonieux et de qualité, je crois que nous pouvons nous réjouir de l'acheteur et de ce qui va se passer dans quelques mois.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin pour cette réponse détaillée. Y a-t-il des répliques ? M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Si mes souvenirs sont bons, c'était en 1994, 1996, effectivement, on avait proposé de faire là un centre de danse, si mes souvenirs sont bons, ce qui était invoqué par le Collège et Bourgmestre de l'époque, donc, moi, ce que je regrette évidemment c'est trop tard et on ne vit pas de regrets, c'est qu'à l'époque, on n'ait pas eu une solution muséale globale pour sauver je dirais le bâtiment en tant que tel avec les collections qui y étaient comme cela s'est fait avec le couvent des Sœurs Noires mais bon voilà, par ailleurs, simplement, pour la composition du jury et c'est une proposition que je fais, donc, le jury est effectivement un jury de plusieurs personnes, un Collège, mais composé uniquement des membres du Collège, des délégués du Collège ou de l'administration communale et donc, encore une fois, je crois qu'on ne va pas mais je pense qu'au sein de l'Université de Mons, il y a une faculté d'architecture avec des architectes, des ingénieurs d'architecture, des professeurs d'architecture et donc, je pense qu'on a ce genre de projet, on pourrait faire appel à l'Université de Mons, voilà, par ailleurs, je crois qu'il est difficile de se comprendre puisque financièrement, on nous dit : on a acheté 700.000 euros et on vend 475.000 euros, on nous dit que c'est une bonne affaire, bien, oui, c'est une bonne affaire parce qu'on sauve un chancre mais par rapport au prix d'achat initial, c'est une mauvaise affaire, voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, alors, fort de toutes ces explications.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, BOUCHEZ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

8 NON : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, F. HAMBYE

ADOPTÉ – 35^e annexe

32 Objet : Approbation du projet de bail d'usufruit Ville-RCA-Filiale Mons-Congrès. Cellule foncière RCA/FG

REMIS

33^e Objet : Approbation du projet de bail emphytéotique Ville-RCA-Filiale Mons-Congrès. Cellule foncière RCA/FG

REMIS

34^e Objet : Approbation du projet d'acte de filiale Mons.Congrès. Cellule foncière RCA/FG

REMIS

35^e Objet : Approbation des statuts « modifiés » de Mons.Congrès SA. Cellule foncière RCA/FG

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

42 OUI : MM. MARTIN, BOUCHEZ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. F. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 36^e annexe

36^e Objet : Villers-Saint-Ghislain. Accord sur le projet d'acte d'acquisition de l'immeuble sis Chaussée Roi Baudouin, 322. Cellule foncière RF/SA. **SOUS RESERVE**

REMIS

37^e Objet : Calva de Cuesmes – travaux de peinture et mise en conformité incendie – Lot 2 : techniques spéciales. Approbation du décompte final. MP E/2013/RF/Calva Cuesmes.02/BD

ADOPTÉ à l'unanimité – 37^e annexe

38^e Objet : Acquisition de matériel de cuisine pour les Calvas. Rectification de l'article 3 de sa décision du 15/07/2014. MP E/2014/Calvas matériel/Relance/MRU

ADOPTÉ à l'unanimité – 38^e annexe

39^e Objet : Parc communal d'Hyon – Réfection du mur d'enceinte. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.766.165.00/ER

ADOPTÉ à l'unanimité – 39^e annexe

40^e Objet : Adoption du plan de bornage dressé pour les parcelles cadastrées ou l'ayant été Mons 5^{ème} Division Section I n° 290c et Mons 8^{ème} Division (ex-Hyon) Section A n° 291c, sis Avenue du Gouverneur Émile Cornez à Mons/Hyon. Voirie A/8587/C/3/201

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie. Le plan de bornage.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Après l'abandon du projet de centre funéraire Borgno et son installation dans une surface commerciale vide à Cuesmes, les terrains des piche-pots sont toujours l'objet de convoitise. De nombreuses rumeurs courent à ce sujet dont notamment la construction de logements Thomas et Piron. Le bornage des terrains est maintenant à l'ordre du jour du Conseil si aucun projet n'avance en coulisse. Rappelons cependant que le site est en Zone d'Aménagement Communal Concerté, sa mise en œuvre et son urbanisation nécessite donc, la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental, outil permettant d'orienter l'aménagement du site. Au moment du projet de funérarium, le projet avait, avec l'aval de la Ville de Mons, contourné cette procédure en envisageant que la mise en œuvre partielle de la ZACC. Pour éviter que cette situation ne se reproduise, Ecolo demande que la Ville de Mons précise ses intentions par rapport à ces terrains et réalise un rapport RUE, un Rapport Urbanistique et Environnemental sur les parcelles de la ZACC non concernées par le PCA qui visait les compensations dans le cadre de l'urbanisation des bas près. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Dans ce cadre-ci, effectivement, pour l'instant, en tout cas, à la connaissance du Collège, il n'y pas de projet en cours, donc, par rapport à ce dossier, ça,

je me retourne vers l'Echevin de l'Urbanisme, s'il avait d'autres informations, mais en tout cas, au niveau du dossier dans ce cadre-ci, on se cantonne juste au bornage des parcelles cadastrées et voilà, après pour d'autres projets, il est clair que là au niveau du RUE ou autres, on prendra les dispositions nécessaires mais à ce stade-ci, c'est un peu prématuré.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^e annexe

41^e Objet : Rénovation des sépultures des deux guerres dans les cimetières – Lot 1 : Monument Simonet au cimetière de Mons Approbation de la modification du mode de passation du marché. MP E/2014.Sub.878.900.01/BD

ADOPTÉ à l'unanimité – 41^e annexe

42^e Objet : Rénovation des sépultures des deux guerres dans les cimetières – Lot 2 : Monument aux morts au cimetière de Flénu. Approbation de la modification du mode de passation du marché. MP E/2014.Sub.878.900.02/BD

ADOPTÉ à l'unanimité – 42^e annexe

43^e Objet : École des Arquebusiers – Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation du projet et accord sur la dépense – Procédure d'urgence - Approbation des articles L1311-3, L1311-5 et L1222-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. MP E/2014.722.126.00/BD

ADOPTÉ à l'unanimité – 43^e annexe

44^e Objet : Bâtiments scolaires, classes primaires – Acquisition de mobilier. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.722.097.00/IH

ADOPTÉ à l'unanimité – 44^e annexe

45^e Objet : Bâtiments scolaires, classes maternelles – Acquisition de mobilier. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.721.090.00/IH

ADOPTÉ à l'unanimité – 45^e annexe

46^e Objet : Maison de la Vie Associative et des Loisirs à Jemappes – Acquisition de matériel (potelets). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.PGV/832.511.00/IH

ADOPTÉ à l'unanimité – 46^e annexe

47^e Objet : Acquisition d'un appareil de diagnostics automobiles et ses accessoires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.137/030.00/IH

ADOPTÉ à l'unanimité – 47^e annexe

48^e Objet : Mise en place du Wifi au BAM et déploiement d'un système de contrôle pour la protection des œuvres d'art et Ste Survey. Recours à la Centre d'Achat GIAL et approbation de l'investissement. MP E/SDE

REMIS

49^e Objet : Beffroi – scénographie – fourniture de la signalétique extérieure et intérieure. Modification du cahier spécial des charges (deuxième critère d'attribution). MP E/2014.SUB.771.500.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 48^e annexe

50^e Objet : ICET de Cuesmes – Salles de gymnastique - Désamiantage. Approbation du projet revu. MP E/2014.764.157.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 49^e annexe

51^e Objet : Remise en état des berges des étangs du parc communal de Jemappes. Approbation du cahier spécial des charges revu et du mode de passation. MP E/2014/Mons2015/766.614.00/GMS

ADOPTÉ à l'unanimité – 50^e annexe

52^e Objet : Acquisition de matériel pour les équipes de Proximité Travaux (en 7 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015/875.632.00/AD

ADOPTÉ à l'unanimité – 51^e annexe

53^e Objet : Acquisition de tracteurs (en 2 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Tracteurs/AD

ADOPTÉ à l'unanimité – 52^e annexe

54^e Objet : Acquisition d'abris vélo couverts et non couverts pour le Centre Ville. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.425.074.00/AD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je reviens sur ce dossier d'acquisition d'abris vélos couverts et non couverts pour le Centre Ville. Donc, il y a manifestement dans le dossier, un manque d'informations, on nous ne précise pas donc, le nombre de d'abris vélos qui sont concernés ni leur localisation. En commission, j'ai demandé si leur acquisition était réalisée dans le cadre du plan triennal qui avait été voté précédemment par le Conseil. Je me demandais éventuellement si c'était aussi lié au projet de vélos qui sera mis en location dans

le cadre de Mons 2015. Est-ce que maintenant vous avez des précisions par rapport à ce dossier-là ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin de la Mobilité, je vous en prie.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Comme vous le savez, on a donc, programmé l'achat de range-vélos sur deux phases voire trois, donc, à raison de 25.000 euros environ. On ne sait pas dire exactement actuellement le nombre qu'on aura puisque le marché n'a pas encore été lancé et donc, nous ne connaissons pas le prix d'achat à l'unité mais un rapport Collège va être présenté pas ce vendredi-ci mais vendredi prochain pour donner la localisation des différents range-vélos. On m'a donc déjà indiqué une vingtaine qui sont repris, dans ces 20, on a à chaque fois, plusieurs range-vélos en U et en fonction du nombre que nous octroiera ce marché, on peaufinera à ce moment-là, maintenant, il faut savoir que ces sites ont été choisis à la fois avec le Service Mobilité, service de l'Environnement, avec le GRACQ, Pro Vélo, etc... Donc, cela n'a pas été des choix non réfléchis, cela a été réfléchi avec eux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, effectivement, si cela vient des décisions qui ont été prises en concertation avec la Commission Vélo, nous en sommes évidemment favorables néanmoins, je me pose une question supplémentaire par rapport au fait que l'on distingue le fait d'avoir des abris couverts et des non couverts, quels critères seront pris en compte pour savoir si on met des couverts ou des non couverts. Ce serait intéressant de tenir compte du fait par exemple, de la proximité d'écoles. Les points de location de vélos partagés ou autres pourraient sur base de critères intéressants, faire l'objet d'une discussion en Commission.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Cela, il n'y a pas de problème mais concernant les couverts, non couverts, pour la première phase, ce sera principalement, des non-couverts, par la suite, pour l'année prochaine, on l'envisagera mais on en discutera lors de la Commission Vélo, il n'y a pas de problème.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Approuvé.

ADOPTE à l'unanimité – 53^e annexe

55^e Objet : Fourniture et pose de bulles à verre enterrées. Approbation addenda n° 1. MP E/2014.421.067.00/CD

ADOPTE à l'unanimité – 54^e annexe

56^e Objet : Service Électromécanique - Acquisition de matériel et outillage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.138.040.00/BS

ADOPTÉ à l'unanimité – 55^e annexe

57^e Objet : Lutte contre la précarité – Acquisition et placement d'une chambre froide. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/PGV/832.500.00/SS

ADOPTÉ à l'unanimité – 56^e annexe

58^e Objet : Acquisition de matériel spécifique pour la gestion différenciée des espaces verts. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP/2014.766.160.00/MRU

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Depuis le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre 2014, les exceptions à l'interdiction d'usage de pesticides dans les lieux publics prévue pour 2019 ont diminuées, il est maintenant interdit de pulvériser les surfaces en contact avec un filet d'eau, donc, ce qui concerne quasi toutes les surfaces et il est également interdit de pulvériser dans les zones privées à moins de 6 mètres des cours d'eau et à un mètre des trottoirs. On se réjouit donc, des investissements qui sont proposés concernant ce point-là. Nous nous demandons par contre, de façon supplémentaire ce qu'il en est des stocks de Roundup qui avaient été commandés précédemment, savoir aussi si des commandes ont encore été prévues et de l'usage qui sera encore fait des éventuelles commandes supplémentaires de ces produits-là étant donné les nouvelles mesures qui sont maintenant à prendre dans le cadre de la Loi sur la réduction des pesticides.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, donc, en fait, en ce qui concerne le stock exact évidemment, je ne peux pas vous le donner ce soir mais en tout cas, ce que je peux vous confirmer, c'est qu'il n'y a plus de commande, il n'y a plus de bon de commande envoyé, donc, cela, c'est une première chose, ensuite, avec le stock restant, nous traitons encore certains cimetières pour lesquels, il n'y a pas de filet d'eau, donc, comme cela, nous utilisons les produits restants, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Plutôt que de continuer dans les cimetières, ne pourrait-on pas prévoir assez rapidement d'éviter ces pratiques-là justement avec le nouveau matériel qui a été acquis et prévoir notamment via l'ASBL PhytEauWal qui justement

recupère les résidus de stock qui resteraient aux communes pour les traiter de manière optimale et donc, éviter leur usage dans les lieux publics. Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser également où est-ce qu'on en est dans la mise en place d'un Plan de réduction, c'est également quelque chose qui est prévu par la Loi et il faut posséder si on veut encore utiliser les pesticides dans les lieux publics, une phytolice apparemment depuis septembre 2014, donc, pouvez-vous me préciser si c'est le cas de la Ville de Mons ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci M. le Bourgmestre, donc, au niveau des ateliers Cabuy à Ghlin, on a prévu pas mal d'aménagements justement pour ce type de produits, donc, là, la technicité, il faut évidemment que j'interroge les services mais je ne manquerai de revenir vers vous avec tous les éléments plus techniques et maintenant je verrai aussi avec les services pour écouler si je puis permettre l'expression le reste de produits mais il faut voir aussi les stocks qui nous restent pour éviter le gaspillage Madame la Conseillère.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En ce qui concerne le gaspillage des pesticides, moi, je n'aurais pas de problème à ce qu'on le gaspille et qu'on le recycle plutôt que de le mettre dans les espaces publics mais quoi qu'il en soit, j'attends vos précisions par rapport aux éléments évoqués prochainement. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Dois-je considérer que c'est « non » ou...

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour l'acquisition de matériel permettant d'éviter l'usage de pesticides dans les lieux publics, c'est évidemment un grand « oui »

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui. Pour le stock, c'est « non ».

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Cela ne fait pas l'objet du point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, mais je voulais vous entendre à nouveau. Voilà, alors, tout le monde est d'accord avec le 58.

ADOPTÉ à l'unanimité – 57^e annexe

59^e Objet : Reconstruction du puits du Trouillon situé à Mons – Tronçon Avenue Maistriaux, Avenue du tir et rue Valencionnoise. Approbation placement installation ORES (gaz et électricité) à l'Avenue Maistriaux. MP E/2012.TRI.877.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 58^e annexe

60^e Objet : Concession de travaux et de services du camping communal. Non attribution. MP BO/2014/563.085.01/AB

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Ce point concerne le camping communal montois et donc, manifestement, nous devons prendre acte d'une non attribution, ce qui fait qu'effectivement, il faudrait hélas constater que nous ne n'aurons pas - non plus si j'ose dire - de camping en 2015, pour moi, c'est à nouveau et je suis désolée de devoir le dire, un regret parce que je pense que c'est une possibilité pour un public aussi de passer par Mons, je pense aux personnes qui ont l'habitude de pratiquer ce genre de vacances et aussi pas mal de jeunes qui passent par là notamment en été par les festivals qui ne sont pas très loin de chez nous et donc, je le regrette vraiment, donc, je ne vois pas qu'il n'a pas eu de dépôt, je me demande comment aussi la publicité a été assez diffusée, je me rends bien compte que les coûts sont énormes, que ce n'est pas évident, qu'il faut un projet solide aussi, qu'on ne peut pas faire n'importe quoi mais donc, à ce niveau-là, force est de constater qu'on n'aura pas ce camping disponible pour 2015 et peut-être une question ou une proposition, je ne sais pas si vous avez envisager éventuellement de déjà en faire un site pour les mobil-homes qui demandent nettement moins d'investissements puisqu'ils sont pourvus de sanitaires, ce qui pose problème dans le site du camping actuellement, que c'est à moindre coût et que cela permettrait déjà au moins d'accueillir ce type de véhicules sur le site qui sont fréquemment présents dans l'avenue Saint-Pierre pour souvent les croiser en train de faire demi-tour et de repartir vers d'autres contrées.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. D'autres interventions ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, ici, on ne peut que prendre acte que les soumissionnaires sont dans l'impossibilité de rencontrer les conditions posées par le cahier de charges qui, selon eux, ne leur permettant pas de développer un projet économique viable. Nous espérons que si le marché est relancé, les conditions permettront à ce qu'un soumissionnaire puisse proposer un projet qui tienne la route, que ce soit, ces mêmes soumissionnaires ou un autre afin qu'on puisse avoir un camping pour Mons 2015.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je t'en prie Marc.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Nous ne désespérons pas d'avoir un camping pour Mons 2015, nous abandonnons juste une procédure pour essayer de lancer une autre procédure, nous pourrions à travers une mise en concurrence proposer pour le site un bail emphytéotique, nous pourrions lancer un appel à projets et nous allons essayer de le lancer très rapidement, constituer un jury avec ceux qui veulent participer, des économistes et des spécialistes en la matière pour juger de la pertinence et la qualité des projets qui seront rentrés et à partir de ces projets nous pourrions désigner un candidat qui aurait alors les mains

libres pour aller très vite pour aménager ce site, donc, nous allons essayer d'aller vers une autre procédure plus rapide et moins coûteuse pour la Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment.

ADOPTÉ à l'unanimité – 59^e annexe

61^e Objet : Acquisition de potelets et de bornes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2014/Mons2015.423.607.00/IH

ADOPTÉ à l'unanimité – 60^e annexe

62^e Objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service Bâtiment. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2014.138.039.00/SS

ADOPTÉ à l'unanimité – 61^e annexe

63^e Objet : École communale des Canonnières à Mons – Placement d'un préau pour les maternelles. Modification des conditions du marché et du mode de passation. MP E/2013.721.105.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 62^e annexe

64^e Objet : Bâtiments scolaires (École communale des Canonnières à Mons) – Mise en conformité de la cuisine. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.722.125.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 63^e annexe

65^e Objet : École communale du Trieu à Mons – Renouvellement de la toiture du bâtiment de direction. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.722.117.00/MCP

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, l'école communale du Trieu.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En ce qui concerne les points 65 et 67, étant donné les éléments qu'on avait évoqué aux précédents Conseils communaux par rapport à la nécessité d'avoir des isolations qui soient plus performantes et étant donné la proposition du Collège, qui a eu une note technique de la part des services techniques, pour savoir l'opportunité d'augmenter cette isolation, en attendant de ces éléments-là, nous nous abstenons pour les points 65 et 67.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. MARTIN, BOUCHEZ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme

KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. F. HAMBYE

ADOPTE – 64^e annexe

66^e Objet : Réalisation du site internet « Visit Mons » - Cahier spécial des charges et mode de passation du marché porté à la connaissance du Conseil. MP 2013/569.Digital Cities.Honoraires/NGP

ADOPTE à l'unanimité – 65^e annexe

Sortie de M. BONJEAN = 42 présents

67^e Objet : Hôtel de Ville, Rue Neuve – Renouvellement des toitures, corniches et isolation (2 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.104.008.00/LF

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. HAMBYE, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Absolument, donc, on approuve évidemment le renouvellement des toitures, corniches, donc, des bâtiments de notre Hôtel de Ville qui sont les prolongements de notre Hôtel de Ville, rue Neuve qui abritent tous les services de l'urbanisme, simplement j'étais déjà intervenu il y a deux, trois ans, je vous signale et vous pouvez en descendant le remarquer que les gouttières et les corniches de la chapelle Saint-Georges doivent être remplacés de toute urgence car il y a de l'eau qui fuit et quand on est dans la cour de l'Hôtel de Ville, cela ne donne pas une impression très positive. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il en est pris note.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. MARTIN, BOUCHEZ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. F. HAMBYE

ADOPTÉ – 66^e annexe

68^e Objet : Mission d’auteur de projet – Rénovation et extension du complexe sportif de Cuesmes. Modification du mode de passation du marché. MP E/2014/764.156.00/LF

ADOPTÉ à l’unanimité – 67^e annexe

69^e Objet : Digital Cities – Balades numériques. Approbation du cahier spécial MP des charges revu. MP E/2014.SUB.569.200.00/NGP. **SOUS RESERVE**

REMIS

70^e Objet : Avenue de la Faïencerie à Jemappes – Levés de géomètre. Approbation du recours à l’IDEA dans le cadre des relations In house. MP E/ **SOUS RESERVE**

REMIS

70^e objet bis : Archives communales. Fourniture et pose de rayonnages mobiles. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.133.047.00/NGP

REMIS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je crois qu’on en arrive aux questions et interpellations.

Alors la question concerne l’état de la rue du Point du Jour à Spiennes. Monsieur le Conseiller Maxime POURTOIS.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci beaucoup M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers Collègues, vous le savez et ce n’est rien de le dire, la météo de ces derniers temps n’a pas été très estivale, les conséquences de celles-ci se font sentir dans certains endroits de notre entité et notamment dans nos chemins dits « de terre ». C’est particulièrement le cas d’une des routes de Spiennes, celle de la rue du Point du Jour. Je tiens aujourd’hui, chers Collègues, à vous faire part d’un problème de voirie relativement conséquent dans la mesure où les récentes averses ont aggravé un problème qui était déjà présent et où les services de la Ville avait déjà été mobilisés à plusieurs reprises afin de palier au mieux à la situation. Ce chemin de terre pour vous le situer, il est en fait emprunter par de nombreux citoyens d’une part pour rejoindre Mons via Hyon ou d’autre part, pour rejoindre l’autoroute via Nouvelles, il est donc aujourd’hui victime de son succès. Aujourd’hui sur les rebords de cette route, il y a des trous conséquents qui représentent un danger énorme pour les voitures qui y circulent, à certains endroits où se croiser est d’ailleurs très compliqué, tomber

dans le ravin, c'est non seulement la garantie d'y rester mais c'est également la garantie que la voiture soit tout bonnement cassée. Ces trous sont aujourd'hui recouverts par des graviers et cette solution, je l'avoue est une bonne alternative provisoire, c'est indiscutable. Le problème néanmoins, chers Collègues, est le suivant, lors de chaque averse, des éboulements d'eau qui s'échappent des champs de l'entrée du futur site de préhistoire emportent dans leurs élans tous les graviers pour aller s'échouer dans les habitations en contre bas. De plus, des éboulements entraînent des dégâts conséquents et certains trous sont aujourd'hui bien qu'ils aient été rebouchés sous cette couche de graviers, d'une profondeur relativement conséquente d'ailleurs plus proche du mètre que du centimètre.

Mes chers Collègues, ma crainte est donc la suivante, c'est que l'état de la route soit sérieusement affecté dans la mesure où l'eau risque de s'infiltrer sous cette route. Dès lors, trois questions relativement concises d'une part les services de la Ville pourraient-ils s'assurer du bon état de la route notamment au niveau des trous ? Pourrait-on bétonner les rebords de ladite route plutôt que mettre du gravier et ce, pour éviter des écoulements et puis enfin, pourrait-on simplement en haut de la route et bien provoquer une nouvelle petite rigole ce qui permettrait que l'ensemble des eaux qui s'écoulent du site du préhistoire puissent aboutir dans le ravin et non plus en contre-bas de la route. Merci pour votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci. M. le Conseiller, je vous remercie pour votre question, donc, comme vous le signalez la rue du Point du Jour est fortement usitée par les automobilistes souhaitant éviter les grands axes de circulation. Il s'agit néanmoins d'une voirie à caractère rural qui doit le rester. Nous ne pouvons élargir la voirie au gré des dégradations de l'accotement herbeux car nous allons alors inciter un trafic de transit qui n'a pas sa place sur ce type de voirie. Afin d'assurer la sécurité sur cette voirie, les services communaux vont combler les trous signalés mais aussi examiner la possibilité d'organiser la collecte des eaux provenant du Chemin d'accès au site des minières afin d'éviter le ravinement le long des dalles de béton. La création de zones d'évitement sera également envisagé et ce dans les limites du domaine public existant. Voilà, M. le Conseiller.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. J'en viens à la première interpellation, M. TONDREAU au sujet de la programmation de la Fondation Mons 2015 et du suivi.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, mes chers Collègues, l'annonce faite par la Fondation Mons 2015 de sa programmation laisse imaginer des centaines de milliers de visiteurs l'année prochaine dans notre Ville. Certains ont même parlé de près de 2.000.000 de visiteurs. Cela sera une occasion unique pour faire connaître celle-ci à travers

tous ses atouts, ses avantages, sa qualité de vie, sa dimension humaine, son patrimoine, sa vie universitaire, ses attraits économiques, on pourrait ajouter ses espaces verts et cela à une population nationale et internationale. Comment le Collège envisage de mettre en valeur tous ces critères auprès de ces visiteurs ? La Ville va-t-elle proposer des manifestations particulières à ce sujet ou plus simplement la remise à tout ce public nombreux d'un dépliant vantant les qualités précitées de notre Ville (par ex. : à l'entrée des musées, à l'Office du Tourisme, par téléchargement grâce au Wifi installé et d'ailleurs depuis mon interpellation, a été distribué la semaine dernière un guide touristique de la Région de Mons mais qui ne reprend que ce qui concerne les loisirs, le Tourisme concernant la Ville de Mons et on pourrait y ajouter à ce guide éventuellement, une petite brochure dans laquelle, on pourrait dire vous avez visité à Mons, vous avez aimé, pourquoi pas y habiter, pourquoi pas y investir, pourquoi pas y développer ou créer une entreprise, une association, voilà toutes les questions qui pourraient s'y ajouter et en même temps dire comment peut-on faire et comment nous, la Ville, pouvons vous aider, vous les visiteurs pour rester d'une certaine façon proche de la Ville de Mons. Enfin, quid de l'après 2015 ? Avec toutes nos nouvelles infrastructures, nos attraits nouveaux, là aussi, le Collège se doit de prévoir, de dialoguer avec le Conseil pour y parvenir, le débat est lancé. Il n'est pas trop tard mais il est temps et depuis d'ailleurs mon interpellation, le Bourgmestre nouvellement revenu – si je puis permettre – lui-même a été interviewé et a parlé du fait qu'il y aurait une sorte de saut dans l'historique de la Ville de Mons de 20 à 30 ans et moi-même je lisais, ici, que c'était le fait de changer de dimension, de monter de division, d'attirer une population nouvelle qui voudrait revenir à Mons, y investir, et peut-être y habiter, tout cela ne peut être que profitable à nous tous. Merci de votre réponse à ce vaste débat qui amènera un tournant nouveau pour notre Ville. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller. Très brièvement car le sujet mériterait d'être développé longuement. D'abord, la collaboration est étroite entre la Ville, la Fondation, l'Office du Tourisme et plusieurs outils sont en développement ou déjà développés. Je vais vous en citer quelques-uns, des guides touristiques spécifiques ont été édités à l'attention de publics cibles comme les professionnels, les groupes, les actions de promotion sont menées sur les foires, les salons internationaux, des guides touristiques à destination des particuliers. Ceux-ci ont été également revus et sont disponibles non seulement en français mais en néerlandais, en anglais, en italien, en espagnol, en allemand. Il y aura un pool de guides touristiques qui a été formé pour guider les visiteurs en Ville et dans les expositions 2015 et d'autres instruments. Alors peut-être un des symboles que nous devons retenir de cette fructueuse collaboration, c'est le bâtiment entièrement rénové qui

accueillera l'Office du Tourisme sur la Grand Place à partir de la fin de cette année au-delà des aspects architecturaux mais c'est un très beau bâtiment, ce nouveau lieu symbolisera également une autre approche, une nouvelle approche du visiteur, celui-ci pourra ainsi recevoir en un lieu unique l'ensemble des informations qui pourraient rendre son séjour le plus agréable possible par exemple, réserver directement ses places pour des expositions ou des spectacles, recevoir toutes les informations sur l'offre culturelle, le patrimoine, l'hébergement, les commerces, se connecter gratuitement grâce à la Digital Cities, visionner des clips vidéo, à cet égard grâce aux subsides du gouvernement wallon, le projet Digital City prévoit notamment le déploiement d'un réseau Wi-fi urbain gratuit et justement la création de ce guichet unique. Enfin, la Ville a particulièrement sensibilisé la Fondation Mons 2015 à l'importance de collaborer avec les commerces du Centre Ville et on sait combien ceux-ci subissent de plein fouet la crise économique et pour eux Mons 2015 apparaît comme une formidable opportunité à saisir pour renverser cette spirale ainsi une brochure spécifique vantant les atouts de nos commerces sera distribuée dans les lieux d'exposition en 2015 et des avantages commerciaux pourront être octroyés aux visiteurs, bref, comme vous le voyez, vous l'entendez, tous les éléments sont conçus pour emmener les visiteurs de Mons 2015 non seulement dans nos musées, nos théâtres, nos salles de spectacle mais aussi dans nos commerces et bien entendu mais cela se fera naturellement, nos restaurants, nos hôtels, dans nos rues, villages et nos centres de loisirs. Et puis, comme vous le dites surtout faire en sorte qu'ils reviennent, c'est le phénomène qu'on connaît en particulier à Lille, c'est bien sûr celui qui nous sert d'exemple pour Mons. L'après 2015 bien entendu on y travaille, Mons 2015 n'est pas une fin en soi mais plutôt un accélérateur de développement, si la plupart des lieux culturels qui s'ouvriront en 2015, d'autres le seront par la suite, c'est clair que tout cela, ce sont des investissements structurants pour le futur. Sachez aussi que les équipes de la Ville ont d'ores et déjà introduit des projets ambitieux pour la Ville de Mons dans le cadre de la prochaine programmation FEDER. Dans la continuité de Mons 2015, on retrouve notamment des projets d'expositions de prestige au BAM ou encore la création à Mons d'une « Creative Valley » fédérant l'ensemble des acteurs locaux en lien avec l'économie créative, l'innovation, la culture et les nouvelles technologies. Enfin, en ce qui concerne l'avenir de la Fondation au-delà de 2015, il sera opportun de mener une réflexion avec l'ensemble des autorités à l'origine de sa création sur la mission que pourrait prendre la Fondation à l'avenir. Comme le souhaite la Commission européenne, l'objectif pourrait être de pérenniser les acquis de Capitale européenne de la Culture dans une stratégie à long terme pour Mons et la Wallonie. Encore un dernier mot, c'est clair que Mons 2015 attire déjà des investisseurs et des

créateurs et que pour nous l'essentiel est bien entendu de faire en sorte de pouvoir les accueillir pour qu'il y ait de l'activité, de l'emploi et parallèlement à cela, de la population pour accroître notre population dans notre bonne Ville. Voilà un peu où en est l'état de la question à ce stade.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Si je puis me permettre simplement bien appuyer sur le fait que le visiteur ait une sorte de petite brochure à sa disposition pour pouvoir voir les démarches qu'il peut faire pour y habiter, pour y découvrir la manière dont il peut investir, la manière dont il peut créer, la manière dont il peut développer une entreprise, c'est l'occasion unique qu'on peut avoir et je trouvais que cela pouvait – je ne vais pas dire annexer – mais ajouter à cette brochure qui est très bien faite, donc, cela permettrait d'une certaine façon, à l'ensemble de tous ces visiteurs de découvrir l'attrait de la Ville non pas seulement pour y faire du tourisme ou y faire des loisirs mais pouvoir y développer des activités économiques et d'une certaine façon, pouvoir montrer l'attrait de la Ville notamment au niveau architectural et au niveau urbanistique. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Premier Echevin va vous dire un mot parce que nous sommes déjà dans cet état d'esprit.

M. Nicolas Martin, Echevin : Merci M. le Bourgmestre, effectivement, M. TONDREAU, M. le Conseiller, vos suggestions sont tout à fait pertinentes et nous avons déjà entamé toute une série de démarches en la matière, il existe différents supports que nous avons établis à la fois en anglais, en français, à l'attention des investisseurs, il existe également un site internet spécifique à la Ville de Mons et plus particulièrement relatif aux commerces qui liste l'ensemble des cellules vides qui sont actualisées régulièrement par les stewards de la Gestion Centre Ville et qui donne tout une série d'informations utiles sur ces cellules, leur superficie, leur niveau de loyer, le niveau de passage piétons dans la rue adjacente, etc... Et donc, tous ces outils existent, nous comptons d'ailleurs encore en marche de 2015 et en lien avec la fondation les renforcer, nous allons d'ailleurs, dans le cadre du MAPIC encore actualiser certains d'entre eux mais soyez assuré que pour 2015, nous saisissons toutes les opportunités qui nous sont données dans le cadre des contacts avec les investisseurs pour faire en sorte d'optimiser les retombées et de veiller à avoir les meilleurs outils possibles et en ce compris d'ailleurs dans l'optimisation des liens entre les activités de Mons 2015 et les commerçants du Centre Ville, nous nous sommes vus il y a encore quelques jours à ce sujet pour faire en sorte de maximiser les retombées et les synergies entre ces deux aspects de la vie communale.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. L'incident est clos. Alors, j'ai l'interpellation de Madame MOUCHERON et Guillaume HAMBYE sur la fermeture des bâtiments de la Banque Nationale.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames, Messieurs chers Collègues, nous venons d'apprendre la fermeture des bâtiments de la Banque Nationale dans le courant de l'année 2016, ne pourrait-on pas réfléchir dès maintenant pour une nouvelle affectation à ce bâtiment construit très récemment, je crois la fin des années 80. Soit une extension du Mons Mémorial Muséum, soit un petit clin d'œil à l'historique du bâtiment, un centre d'interprétation de numismatique puisque que la Collection de la Ville de Mons via le legs Glepin contient plus de 10.000 pièces, jetons, médailles, soit plus sérieusement, le transfert de l'école communale proche rue des Arquebusiers avec une concession d'un droit réel d'emphytéose au profit du CPAS sur le terrain de l'école qui pourrait construire des logements intergénérationnels, mixtes et accessibles aux PMR le long du boulevard Dolez. Voilà un tout grand merci pour tous ces projets ou ces précisions. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller, d'abord, vous dire que les idées et les pistes de réflexion que vous avancez quant à l'éventuelle réhabilitation du bâtiment de la Banque Nationale ne manque pas d'intérêt, mérite d'ailleurs d'être poursuivie, toutefois, il nous semble plus sage de laisser s'ouvrir le Mons Mémorial Muséum de voir comment il fonctionne avant de se lancer dans des extensions lourdes et coûteuses. Pour le reste, pour ouvrir de nouveaux musées au-delà de ceux que nous ouvrons, pour le moment, le Collège en est à achever ce qui est en cours et faire fonctionner tout ce que nous avons mis en route. Nul doute que les membres de cette Assemblée ne manqueront pas de souligner si le Collège décidait d'acquérir ce bâtiment de la Banque Nationale, il y aurait des membres dans cette Assemblée qui soulignerait la légèreté du Collège, ce qui serait inconcevable car le Collège ne peut pas être léger si on se lançait tête baissée dans une acquisition coûteuse alors que le bâtiment n'est pas encore en vente et que nous finissons à peine plusieurs chantier muséaux importants, voilà un peu notre position.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'ai entendu et oui que le Collège avait décidé l'achat d'un immeuble de la rue d'Havré sans envoyer les services techniques, donc, je crois comprendre que quelque fois, le Collège fait preuve d'une certaine témérité mais donc, je ne doute pas un instant que dans le courant de l'année 2016, les services techniques de la Ville de Mons iront visiter le bâtiment et – je dirais – donneront quelques idées au Collège. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. HAMBYE. L'incident est clos. Alors, j'en viens à l'état des trottoirs de la chaussée de Bruxelles, c'est encore vous, je pense. Vous avez à cet égard un point de vue.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, donc, comme vous le savez tous l'image d'une ville, ce sont en grande partie ses entrées et quand on entre dans Mons en venant de Nimy, les trottoirs de la chaussée de Bruxelles nous interpellent. C'est une situation qui n'est pas nouvelle, cela dit en passant et vous n'en êtes pas responsable mais toujours est-il que quand on voit les différents types de revêtements, graviers, pavés, plaques de 30 cm sur 30, mauvaises herbes et autres, on se pose de sérieuses questions. Il y a des graviers bleus, des graviers gris, alors, sans vouloir polémiquer, je me dis qu'on pourrait mettre du gravier rouge partout ce serait quand même plus synonyme et remplacer le gravier rouge par le gravier bleu mais cela une hypothèse d'école, simplement je me demandais s'il n'y avait pas moyen de réfléchir pour les quelques mois qui nous séparent de Mons 2015 d'essayer déjà d'égayer et d'améliorer cette avenue de Mons qui est fort « misérabilissime » et qui donne de Mons dans son entrée de Ville une image un tant soit peu et un tantinet négative. Voilà. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : M. le Conseiller, nous sommes conscients de l'état dégradé des trottoirs de la chaussée de Bruxelles et de la rue de la Joyeuse Entrée. Le Service Voirie a estimé la réfection de ces trottoirs à 2.000.000 d'euros, ce montant élevé se justifie par le fait que nous ne pouvons envisager la réfection de ces trottoirs sans procéder au remplacement de l'égouttage. Le montant de ces travaux dépasse évidemment largement le crédit disponible habituellement au budget extraordinaire pour la réfection des trottoirs, pour rappel, nous avons 500.000 euros inscrits. La situation financière de la Ville ne nous permet pas de financer un tel chantier en fonds propre sans solliciter des subsides dans le cadre d'un plan d'investissement communal, la partie « égouttage » est éligible au subside de la SPGE et la partie « réfection trottoirs » est éligible au subside de la Région. Ces travaux seront donc inclus dans les propositions qui seront formulées lors de l'élaboration du Plan d'Investissement Communal 2016-2018, Monsieur le Conseiller.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller, la réplique.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci pour cette attention parce que je trouvais que les trottoirs de cette entrée de ville était dans un état catastrophique, simple question que je vous retourne. Y a-t-il comme à la Région wallonne, un cadastre des plus mauvais trottoirs avec un listing donc des travaux urgents, comme vous savez en Région wallonne, depuis 4 à 5 ans, ont

a fait l'inventaire de toutes les routes et les voiries les plus catastrophiques et les travaux se font d'une manière – je dirais – hiérarchique en fonction de la situation – je dirais – des plus mauvais trottoirs et alors je vous retourne la question est-ce qu'on a pour les 1200 km de trottoirs comme à l'habitude de souligner notre Bourgmestre, un cadastre des plus mauvais trottoirs et donc des priorités et des hiérarchies d'intervention dans ces trottoirs. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine, est-ce que vous vous seriez lancée dans le cadastre des plus mauvais, d'habitude, vous êtes plutôt pour le cadastre des meilleurs mais dites-moi.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : En fait, je ne me suis pas lancée dans ce cadastre, ce cadastre existe déjà puisque ce cadastre notamment est étayé par les demandes particulières des Echevins, des Conseillers, des demandes privées et ensuite, on demande à chaque fois, au service technique de pouvoir budgétiser cela, maintenant, évidemment, nous, on a toujours tendance à voir le coin de rue en face de chez soi et pas l'entièreté du Grand Mons et donc, encore une fois, nous faisons avec les moyens que nous avons et à chaque fois nous demandons les avis des services techniques mais on n'a pas des priorités techniques, c'est toujours à la demande.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez le dernier mot Monsieur le Conseiller.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : L'avantage de ce cadastre, ce serait d'objectiver la hiérarchisation et la priorité des travaux à faire sans attendre les demandes de tout à chacun et sans attendre les demandes des riverains, voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, l'incident est clos. J'ai la situation du marché hebdomadaire du vendredi matin à Mons. Interpellation de M. le Conseiller Yves ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers Collègues, il n'est un secret pour personne que la situation économique n'est guère florissante. Mons n'y échappe pas et son commerce intra-muros en subit les conséquences depuis plusieurs années. Le développement des centres commerciaux et la modification des habitudes de consommation viennent accentuer le phénomène pour le commerce montois. Depuis quelques années, vous avez mené plusieurs initiatives qui n'ont malheureusement pas encore permis d'endiguer ce phénomène de désertification commerciale du Centre Ville. Mons propos de ce jour se concentrera sur la situation du marché hebdomadaire du vendredi matin. Ce marché réparti sur trois sites non contigus. La Grand Place avec son marché aux fleurs, le marché aux Herbes avec ses maraîchers et le site du marché aux poissons. Ce marché cher au cœur des montois attire de nombreux habitants des villages de l'extra muros mais également hors entité. Force est de constater que son

attractivité diminue que ce soit auprès des commerçants ou auprès des clients. Les marchés de la Grand Place et de la place du marché aux herbes sont de moins en moins fréquentés par les commerçants. Une rumeur de plus en plus insistante circule et fait état d'un projet de réorganisation du marché hebdomadaire menée par la Ville. L'impact de ce marché sur la situation du commerce de l'intra muros n'est certainement pas anodin. En effet, de nombreux clients de ce marché en profitent pour également faire des courses dans les commerces permanents de notre bonne ville et contribuent également au chiffre d'affaires du secteur Horeca. Pourriez-vous nous communiquer vos projets en la matière ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. le Premier Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre, merci M. le Conseiller, votre question me permet effectivement d'apporter quelques précisions à ce sujet puisque comme vous le savez, le marché du vendredi a subi quelques évolutions notamment suite aux travaux qui ont été réalisés sur la Place du Marché aux Herbes. Vous le savez à l'époque le souhait qui avait été celui du Collège était de pouvoir ramener les maraîchers le vendredi sur la place du marché aux Herbes après la finalisation des travaux de celui-ci malheureusement, les maraîchers non pas émis le même souhait constatant l'augmentation du chiffre d'affaires qui était le leur dans les nouveaux axe sur lesquels ils étaient installés c'est-à-dire la Croix Place et à la rue des Juifs compte tenu de l'effet de groupe que le rassemblement des maraîchers pouvaient constituer là-bas avec les autres commerçants. Par ailleurs, il est vrai que concernant l'avenir de la Place du Marché aux Herbes d'une manière générale, nous avons reçu des demandes de différents commerçants du quartier pour pouvoir participer à l'animation de cette place et donc, nous avons des projets actuellement pour pouvoir faire en sorte d'inciter un certain nombre de maraîchers à retourner à cet endroit par le biais d'incitant spécifique que le Collège pourrait arrêter sans contraindre qui que ce soit et sans nécessairement revenir à l'ancienne formule, donc, on étudie pour le moment simplement la manière de créer un lien naturel entre la Grand Place où se tient le marché aux fleurs et la place du Marché aux poissons et la Croix Place où se tient – je dirais – l'essentiel du marché traditionnel pour faire en sorte qu'il y ait un flux qui se déplace de part en part de la Grand Place vers le marché aux poissons et inversement et faire en sorte que cela profite à l'ensemble des commerçants et des maraîchers présents sur le marché du vendredi. Pour ce qui concerne le marché aux fleurs, vous le savez, en raison de l'occupation ou de travaux qui peuvent se dérouler sur la Grand Place, il y a un choix qui a été arrêté par le Collège de transférer celui-ci non plus sur la Place de Bootle mais sur la place du Marché aux Herbes dans le but d'atteindre l'objectif que je viens d'indiquer en tout cas d'une manière temporaire

mais aussi pour faire en sorte de maintenir la capacité de stationnement qui est celle de la place de Bootle qui était occupé précédemment. Dès lors, je peux vous rassurer tout à fait quant aux rumeurs dont vous nous avez fait part, il n'y a pas de projet de modification majeure par rapport aux marchés, nous sommes très attentifs à la bonne tenue de celui-ci, à ses synergies avec le commerce qui est directement voisin de ces activités et notre objectif est de pouvoir en sorte de l'étendre et de faire en sorte qu'il y ait à nouveau une activité sur la place du Marchés aux Herbes à terme par la présence de maraîchers complémentaires à ceux qui sont présents actuellement ou par le déménagement de certains qui voudraient y aller volontairement. Je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Je vous en prie. Ok, l'incident est clos. Alors, vous avez toujours la parole pour le plan de délestage électrique.

M. Yves ANDRE, Conseiller : M. le Bourgmestre, depuis plusieurs jours, nous sommes régulièrement informés par les médias sur les désagréments auxquels nos concitoyens pourraient être confrontés en cas d'un hiver rigoureux. Le lundi 29 septembre, le gouverneur de la Province du Hainaut a organisé une réunion afin d'envisager le black-out et les conséquences que cela entraînera. Suite au Conseil communal du jeudi 2 octobre, nos voisins de l'entité de Quévy ont pu être informés des mesures qui seront prises par les autorités communales en vue d'essayer d'atténuer au maximum les nuisances liées au plan de délestage. Pourriez-vous nous dresser un état de la situation et les mesures qui vous comptez mettre en place ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment M. le Conseiller. Votre interpellation permet d'apporter un certain nombre d'éclaircissement si je puis ainsi dire. Donc, il y a eu une séance d'informations, plusieurs membres de l'Administration de la Ville s'y sont rendus, alors quels sont les grands principes du plan de délestage. 1. L'objectif de ce plan est d'éviter le black-out et donc, il s'agit de coupures délibérées et temporaires d'électricité. La décision d'activer ou de ne pas activer ce plan sera prise par le Gouvernement fédéral si et seulement si nous faisons face à un risque de pénurie et que les autres mesures préventives sont insuffisantes par exemple, diminuer la consommation privée, réduction d'éclairage public, etc... Le plan serait déclenché 7 jours avant la coupure et la population serait alors largement informée. Concrètement, en quoi consiste le plan de délestage, c'est une coupure d'électricité qui pourrait éventuellement avoir lieu entre 17 et 21 heures dans plusieurs communes réparties à travers le pays, le courant serait rétabli 2 à 4 heures après la coupure et les clients prioritaires qui auront été déterminés au préalable, les hôpitaux, etc... seront réalimentés au plus vite. Quelles sont les missions de la commune dans le cadre d'un plan de délestage ?

1. La planification. D'abord, l'analyse de l'impact d'un plan de délestage au niveau local. L'élaboration d'un « plan particulier d'urgence et d'intervention » et bien sûr l'information à la population. Donc, la gestion de crise du J-7 jusqu'au Jour J (suivi de la situation, mise en œuvre des mesures d'urgence, collaboration avec le centre de crise fédéral), ce sera la Cellule de sécurité de la Ville de Mons qui est présidée par moi-même ou mon représentant et composé des disciplines pompiers, police, les médecins, appui logistique, communication, c'est cette Cellule qui est chargée du suivi du dossier. Dans un premier temps, la Cellule détermine l'impact du plan de délestage sur le territoire de la Ville, à ce stade, nous savons en tout cas, qu'une partie du Centre Ville de Mons, de Jemappes, de Cuesmes, de Ghlin se situerait en « tranche 0 », c'est-à-dire ne serait pas concernée par le plan de délestage tout comme les autres grands centres urbains. Le reste de l'entité montoise serait en « tranche 2 » et à l'exception d'une partie de Flénu et de Ghlin qui se trouverait « en tranche 5 ».

Néanmoins ces informations doivent encore être confirmées et il est indispensable de déterminer précisément quelles rues pourraient être considérées. Pour ce faire, une réunion est programmée entre nos services et ORES pour que nous puissions obtenir les données aussi précises que possible. Sur base de ces informations, la Ville va déterminer : 1. D'une part, les institutions qu'on pourrait dire « à risque » concernées par le délestage et d'autre part, ce qu'on pourrait considérer comme client prioritaire, les hôpitaux, les crèches, maisons de repos, etc... Dans un deuxième temps, la Cellule de sécurité est chargée d'élaborer ce fameux « plan particulier d'urgence et d'intervention » (PPUI). L'information à la population sera alors la priorité. Il faudrait également préparer toutes les mesures à prendre pour garantir la sécurité des citoyens dans l'ensemble de l'espace public. Vous le voyez, la Ville de Mons travaille aux mesures à prendre pour faire face à une éventualité d'utilisation d'un plan de délestage. J'espère qu'on pourra éviter ce plan. Nous attendons pour de plus amples informations des directives précises qui devraient nous parvenir du Gouvernement fédéral. Voilà où nous en sommes dans l'état actuel des choses.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Petite question complémentaire. Je vous ai entendu dire qu'il y avait en premier l'étape de l'éclairage public qui serait arrêté avant qu'on en arrive au délestage

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, il y a un certain nombre de mesures de prévention, il y a l'éclairage public, il y a la consommation intérieure, on va conseiller par exemple de ne pas faire fonctionner des lave-vaisselle, de ne pas faire fonctionner des machines à laver, etc... Il y aura toute une campagne pour réduire au maximum la consommation dans les heures piques dans l'espoir de ne pas devoir utiliser justement le délestage mais il y aura à cet égard, des

informations beaucoup plus précises de la part du Gouvernement fédéral et bien entendu de la part de la Ville.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Et donc, l'éclairage public communal pourrait être visé en fait. Ce n'est pas uniquement l'éclairage sur les autoroutes qui est visé dans le plan au départ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne sais pas vous répondre avec précision parce que je n'étais pas à la séance d'informations mais tel que je lis mes notes, l'éclairage public pourrait faire l'objet en effet d'une réduction de consommation, oui.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Ok, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il serait peut-être utile de partager sur le site Internet de la Ville une initiative qui est en train d'éclore qui est mise en place par Factor-X qui vise à avoir une mobilisation citoyenne justement pour faire face et prévenir par rapport au délestage, ils ont un petit questionnaire en ligne, ils ont besoin d'atteindre un certain nombre de citoyens qui sont intéressés pour vraiment pouvoir lancer cette coopérative qui servira à éviter le délestage, je peux envoyer au Collège les renseignements, ce serait bien dans un Mons Mag ou sur le site Internet d'en faire la promotion, dans la suite de ce que vous disiez au fait de ne pas utiliser sa machine à laver et des choses assez basiques.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, il y a certainement moyen de travailler peut-être dans le sens que vous évoquez mais il y a certainement moyen de sensibiliser la population et de la faire participer d'une manière à la fois intelligente et consciente de ce qui se passe mais là, nous sommes en train d'y travailler, le Collège a déjà commencé et nous poursuivons. Ok, l'incident est clos. J'en viens à toujours M. ANDRE, au bilan des festivités commémorant le centenaire du début de la grande guerre de Mons.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, en cette année 2014, nous commémorons le centenaire du début de la grande guerre sur le territoire montois, à cette occasion une concentration d'animations se sont déroulées dans le courant du mois d'août à Mons intra-muros mais également dans les villages de l'entité. Pourriez-vous nous dresser le bilan de ces différentes manifestations et l'impact sur l'économie que cela peut représenter pour nos entreprises locales ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Premier Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre, merci le Conseiller, effectivement, comme vous l'indiquez, ces commémorations ont représenté un temps fort pour notre Ville durant cet été. Elles ont permis d'attirer chez nous de nombreux visiteurs notamment des visiteurs britanniques et il faut souligner d'ailleurs l'importance du dispositif qui a été mis en

place par la Ville de Mons dans de nombreux domaines différents pour être à la hauteur du rôle qui a été joué par notre Ville dans l'histoire en la matière et particulièrement durant cette première guerre mondiale. Au-delà des événements qui marqueront le calendrier dans les mois à venir tel que l'ouverture du nouveau musée d'histoire militaire (le MMM) ainsi que la mise en œuvre du projet Interreg relatif à la grande guerre, ce qui est particulièrement frappant, c'est de constater l'importance du nombre de visiteurs britanniques qui se sont rendus dans notre Ville durant cet été et si je m'en réfère aux statistiques, celles-ci ont vu le taux de participation des britanniques dans le nombre de visiteurs total qui se sont rendus dans notre Ville passer de 8,9 % en 2013 à 37,8 % en août 2014, donc, c'est vous dire l'importance de ces commémorations dans notre Ville et le retentissement de celles-ci sur le marché britannique. J'attire également votre attention sur l'importance du marché potentiel que représente la Grande-Bretagne en terme de tourisme mémoriel puisqu'en termes de personnes visées, cela représente 40.000.000 de visiteurs potentiels et selon une étude qui a été réalisée par la société Eurotunnel parmi les motivations de voyage des passagers britanniques, le tourisme mémoriel figure en 4^e place, ce qui démontre tout l'intérêt de pouvoir travailler dans ce domaine sachant par ailleurs que les touristes britanniques si l'on regarde les choses sous un angle purement économique ont tendance à dépenser individuellement beaucoup plus que la moyenne des autres ressortissants des pays voisins de la Belgique, 84 % de plus qu'un néerlandais, 59 % de plus qu'un flamand, 34 % de plus qu'un français et 17 % de plus qu'un allemand et donc, sur le plan purement économique, on voit tout l'intérêt que notre Ville peut retirer de ce positionnement au-delà bien entendu de l'hommage juste et nécessaire qui doit être rendu aux personnes qui ont péri durant ce conflit entre 1914 et 1918.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je ne vous démentirai pas sur l'importance que cela peut représenter au niveau du tourisme mémoriel, vous savez que j'habite Saint-Symphorien et tous les jours il y a des visiteurs qui passent au Cimetière Militaire. Par contre, ce que je peux déplorer, c'est qu'en fait, Saint-Symphorien est le centre du monde au mois d'août, il y a eu des retombées effectivement un peu partout sur toute une série de télévisions notamment sur la BBC et malheureusement, il n'y a rien qui s'est fait sur le village de Saint-Symphorien, donc, la majorité des touristes qui sont venus visiter le Cimetière sont repartis de sitôt, n'en ont pas profité pour visiter le village. Les commerçants, ils ne sont pas nombreux mais les commerçants qui sont sur la place de Saint-Symphorien sont un peu amers en voyant que toutes ces personnes-là ne sont pas repassées par la place, donc, peut-être que dans la logique de Mons 2015 et j'ai entendu tantôt le Bourgmestre quand il répondait à l'interpellation de M.

TONDREAU qu'il y avait pas mal de personnes qui allait parcourir les rues de nos villages et bien ce serait peut-être bien de pouvoir envisager cette dimension-là dans les différentes manifestations que l'on fait pour que ce ne soit pas uniquement sur Mons que l'activité se passe mais qu'on puisse mettre en valeur également et là je pense sur Saint-Symphorien à ce que cela peut représenter notamment pour les anglais, le village en lui-même et de pouvoir avoir un petit quelque chose qui permettrait de visiter le village et de ne pas simplement venir, aller au cimetière et puis repartir d'autant plus que le cimetière est un peu à la limite du village et qu'on peut très bien ne pas passer par la place du village pour y aller en fait. Il y a quelques touristes qui sont venus notamment le 23 et qui auraient bien aimé pouvoir découvrir Saint-Symphorien autrement, je pense qu'on a peut-être raté un coche-là, je suis sûr que le tourisme va continuer à s'amplifier par rapport aux retombées qu'on a eu, donc ce serait peut-être bien qu'on puisse mettre une petite plaquette de présentation et qu'on puisse peut-être faire un petit parcours fléché à l'intérieur du village pour qu'il puisse y avoir une imprégnation auprès des touristes anglais de l'endroit où certains de leurs ancêtres sont décédés et enterrés. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Juste quelques éléments de réponse pour vous indiquer qu'il y a évidemment deux catégories de touristes à prendre en compte, il y a ceux qui viennent dans le cadre de programme qui sont organisés par les tours opérateurs et pour lesquels les programmes sont très cadencés et empêchent logiquement toute liberté visant à fréquenter les commerces du village et puis il y a les individuels qui effectivement se sont rendus librement à Mons ont été orientés et conseillés par l'Office du Tourisme et pour un certain nombre d'entre eux, ils se sont rendus dans les commerces et on a d'ailleurs entendu nos nombreux commerçants s'en satisfaire qu'ils soient à Saint-Symphorien ou à Spiennes, donc, je dirais, un écho n'est pas l'autre, bien entendu, on ne peut pas conclure. Contraindre les uns et les autres à se rendre à tel ou tel endroit mais à chaque fois que nous en avons la possibilité, nous indiquons quels sont les commerces à proximité immédiate des lieux touristiques au niveau de l'Office du Tourisme.

M. Yves ANDRE, Conseiller : En dehors du commerce à proprement parlé, si on pouvait mettre un petit parcours à l'intérieur du village. Il y a quelques années, peut-être une dizaine d'années, il y avait des petites fiches qui avaient été éditées par la Ville avec des balades à l'intérieur des différents villages, si on pouvait remettre ces petites fiches-là en application et voir peut-être faire un signalétique qui permettrait d'avoir un petit parcours fléché pour faire une petite balade d'un ou deux kilomètres, les personnes passeraient devant les commerces et

pourraient alors à ce moment-là le cas échéant soit y aller, voire découvrir le patrimoine local puisqu'il y a un petit patrimoine dans les différents villages et entre autres sur Saint-Symphorien.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, on tiendra compte de vos suggestions. Merci, l'incident est clos. J'ai Madame DE JAER sur l'emploi d'éco-conseiller.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, en général, ce type de question, je les envoie eu question écrite, c'est ce que j'ai fait il y a plus d'un mois mais n'ayant jamais eu une réponse complète malgré plusieurs mails de rappels, je me permets de la transformer en interpellation pour espérer avoir une réponse, donc, il y a plusieurs mois, nous avions un éco-conseiller qui était engagé sous subside de la Région wallonne via l'agenda 21 depuis plusieurs années, il y quelques mois, il a été licencié pour des raisons qu'il ne me convient pas d'évoquer ici, nous avons immédiatement demandé qu'un réengagement soit fait rapidement et aussi de s'assurer que ce subside de la Région wallonne allait continuer, cela nous avait été assuré en Conseil communal, ma question est donc la suivante, où en est-on dans cette procédure d'engagement de cet éco-conseiller ? S'il a été engagé, quelles procédures ont été utilisées pour l'engager ? Quelles ont été les épreuves de recrutement ? Et quelle a été la publicité de cette offre d'emploi ? Pour ma part, je ne passe pas ma vie sur le site de la Ville, je n'ai pas vu d'offre d'emploi pour ce poste sur le site de la Ville et si ce n'est pas encore fait, qu'est-ce qu'on attend en fait ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame la Conseillère, comme le Bourgmestre faisant fonction, vous l'avez précisé par écrit, le poste d'éco-conseiller est effectivement vacant depuis juin et le profil de fonction vous a été transmis. Pour l'instant, la fonction est assumée par Mme Bénédicte MALBRECQ qui porte d'ailleurs le titre d'éco-conseiller. Comme vous le savez, le Collège prépare actuellement le plan de recrutement dans le cadre de l'élaboration du budget et le Collège a préféré attendre l'aboutissement des travaux budgétaires avant de prendre une décision définitive. Donc, en tout état de cause et vu le caractère très spécifique des compétences requises, si le remplacement est confirmé, celui-ci passera bien entendu par un appel à candidature et la sélection sera effectuée par un jury dans le cadre d'un examen des compétences et tout cela dans la plus grande transparence. Oui !

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je n'ai pas bien suivi parce que c'était un emploi qui était subsidié à 100 % par la Région wallonne alors vous parlez de quels travaux budgétaires, ceux de la Ville de Mons ou ceux de la Région wallonne en fait ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce sont ceux de la Ville de Mons parce que si c'était subventionné à 100 % par la Région Wallonne, il n'y aurait pas de lien avec le budget propre

de la Ville, il y a une part Ville et une part Région wallonne, raison pour laquelle le Collège dans sa sagesse, entend d'abord y voir clair budgétairement et puis prendre la décision définitive sur l'éco-conseiller. Oui !

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, on peut vraisemblablement, on le verra au moment du budget, s'attendre à un non remplacement d'un éco-conseiller dans une grande Ville qui est une de celle qui en possède le moins par rapport à La Louvière. On reviendra là-dessus pendant l'élaboration du budget, on va attendre en espérant que cette décision ne soit pas irrévocable.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez un raccourci saisissant pour prendre des conclusions, personne n'a jamais dit qu'il n'y en aurait pas que du contraire mais je ne peux pas vous empêcher de formuler des conclusions très ramassées. L'incident est clos.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je pense que la personne qui interpelle a le dernier mot donc on suivra attentivement le dossier. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais je n'en doute pas, c'est d'ailleurs le rôle du Conseil communal et des Conseillers en particulier, nous en sommes ravis. Merci beaucoup. L'amélioration de l'environnement sonore à l'école, c'est encore vous Mme DE JAER, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Vous n'êtes pas sans savoir que le bruit a des effets néfastes sur la santé malheureusement, on se rend compte que des jeunes ont de plus en plus de problèmes auditifs et ce bien avant l'âge. L'OMS considère que la moitié des cas de déficience auditive pourrait être évités par de la prévention. L'école est vraiment l'endroit adéquat pour faire de la prévention et éviter les problèmes auditifs. Vous vous en doutez, dans le milieu scolaire, le bruit est un énorme frein à l'apprentissage et divers spécialistes ont constaté que les enfants scolarisés dans une classe bruyante avaient de moins bons résultats que ceux qui travaillaient dans des classes « calmes ». Il ne s'agit pas uniquement d'avoir le silence dans sa classe ou dans le réfectoire bien évidemment, on l'a vu d'ailleurs en début de séance, l'acoustique de cette salle ne permettait pas à tout le monde de comprendre ce qui était dit. Ainsi, l'ASBL Empreintes qui a travaillé cette question a constaté que dans certains réfectoires, avec des élèves très disciplinés, le son dépassait tout de même 95 dBA.

Pour obtenir une classe où la qualité sonore est bonne, le bruit à l'intérieur de la classe doit être contrôlé et il doit avoir un temps de réverbération adéquat pour une bonne transmission de la parole. Par ailleurs, il nous apparaît que le volume sonore de certaines fancy-fair semble largement dépasser les 55 dBA (niveau sonore recommandé par l'OMS). Au vu de tout cela, ne serait-il pas pertinent que la Ville de Mons en tant que pouvoir organisateur de nombreuses

écoles prenne quelques simples mesures peu coûteuses. D'établir un cadastre sonore dans chacune des classes de nos écoles, la Ville a récemment acquis un sonomètre. En fonction de ce cadastre, d'établir un plan d'action pour améliorer la qualité phonique de nos classes et de rechercher des subventions adéquates. On peut pour diminuer le bruit et dans l'attente d'une rénovation placer des boîtes d'œufs ou des tentures aux murs qui diminuent déjà la réverbération du son. La Ville de Mons pourrait-elle avoir une attention particulière à l'isolation phonique dans chaque rénovation de classe. On recommande un maximum de 45 dBA. Si, dès le départ du projet, on fait appel à un acousticien, on a une petite augmentation alors que si on le fait après, on est entre 15 et 30 % d'augmentation, donc, on voit vraiment l'intérêt d'être attentif dans chaque rénovation et dans chaque marché public pour des classes ou pour la rénovation de classes à cet aspect. D'être attentif aussi dans l'achat de matériel scolaire à ce que celui-ci soit le plus silencieux possible, je pense notamment au rétroprojecteur, on a déjà tous connu des rétroprojecteurs qui font un bruit de fou alors qu'ils en existent qui sont plus silencieux. Est-il aussi possible de disposer en-dessous des pieds de chaises et de tables des ronds de feutre pour amoindrir le bruit ? Si ce dispositif était trop coûteux, cela fonctionne tout aussi bien avec des balles de tennis coupées en deux. On pourrait lancer un appel et ne pas avoir de frais à dépenser tout en améliorant la qualité sonore de nos classes. Ensuite, serait-il possible d'encourager les enseignants par une petite lettre à faire des animations autour du bruit dans leur classe. L'ASBL Empreintes dispose d'une mallette pédagogique sur ce thème qui s'appelle « Décibelle et Groboucan ». J'espère que vous serez attentif à cet aspect qui est peu connu mais néanmoins important et dans lequel j'apporte des solutions qui seront peu coûteuses voire pas du tout coûteuses pour la Ville. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie beaucoup. Mme l'Echevine.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. le Bourgmestre, je vous remercie Madame la Conseillère pour votre question liée aux nuisances sonores rencontrées dans les écoles et qui ainsi me permet de faire le point sur un sujet sensible qui est le bruit. En effet, le bruit qui peut être présent dans un environnement scolaire est une problématique à laquelle le pouvoir organisateur est très attentif car par définition et je vous l'accorde, le bruit est générateur de fatigue, de stress et il n'est pas agréable d'apprendre dans une classe mal insonorisée ou encore de manger dans un réfectoire où il règne la cacophonie. Il en est fait que dans les bâtiments scolaires de construction ancienne, ce qui est le cas au niveau des écoles de la Ville de Mons, la réverbération du son et de l'amplification du bruit y est plus importante que dans les aménagements récents réalisés par l'Autorité communale, c'est une réalité

historique à laquelle nous sommes en effet confrontés. Néanmoins, lors de différents travaux de rénovation dans nos établissements, il est dans notre devoir d'atténuer ce souci en prévoyant un confort acoustique à nos élèves et aux équipes pédagogiques. En ce sens, les différents plafonds et les murs sont des éléments sur lesquels nous pouvons travailler afin d'amenuiser les résonnances. Ainsi, chaque fois que nous remplaçons les plafonds, nous diminuons la hauteur et utilisons des faux-plafonds en dalles dans une résille style « eurocoustics » ou « rockfon » reconnus pour leurs performances acoustiques. Cela a été le cas à l'école communale d'Obourg où tous les plafonds de l'école ont été diminués, à l'école communale du Trieu, dans la nouvelle infrastructure et également dans les anciennes classes et également à l'école d'Havré-Ghislage où un dossier est actuellement en cours. Dans les nouvelles extensions telles qu'au Trieu, à Nouvelles ou encore à Hyon, cette dimension acoustique est bien évidemment et systématiquement prise en compte dans la rédaction des cahiers de charges, à l'instar de la dimension « économie d'énergie et isolation ». Quand nous remplaçons les menuiseries extérieures dans une école, on prévoit également des châssis offrant un confort thermique et acoustique performant via un double vitrage feuilleté pourvu de vitres de différentes épaisseurs afin d'améliorer l'acoustique, notamment lorsque l'école se trouve en milieu urbain. Cela a été récemment le cas à l'école communale des Arquebusiers. En ce qui concerne les fêtes scolaires vu que la naissance de votre interpellation a trouvé sa source lors de ce moment précis, lors d'une fête scolaire qui s'est déroulée fin juin et à laquelle Jean-Pierre DUPONT et moi-même avons assisté, il faut savoir qu'il n'existe aucune réglementation spécifique en matière de bruit sauf peut-être l'Arrêté Royal du 24 février 1977 fixant les normes acoustiques pour la musique dans des établissements publics et privés (qui a été modifié par l'Arrêté de l'Exécutif Régional wallon du 23 décembre 1992) qui dit que l'on ne peut dépasser 90 dB. Mais cette norme maximale est fonction du lieu. Dès lors, lorsqu'une musique est émise lors d'une fête scolaire par les équipes pédagogiques que ce soit en intérieur ou en extérieur, c'est évidemment le bon sens qui doit triompher et un juste équilibre doit être trouvé pour le confort auditif de tous les participants. Ceci étant dit, au-delà des aspects techniques qui nous permettront de réduire les nuisances liées au bruit, gardons quand même en tête que l'école reste ce merveilleux lieu où les échanges oraux sont multiples et qu'un enfant reste un enfant. Ceux-ci ont toujours eu, depuis la nuit des temps, ce besoin de s'exprimer, jouer, danser, chanter, sauter, courir et crier, c'est d'ailleurs ce qui en fait leur beauté. Néanmoins, bien entendu, Madame la Conseillère, je ne manquerai pas de sensibiliser nos directions et corps enseignants sur ce sujet important pour la santé de nos enfants et aussi ma Collègue l'Echevine OUALI en charge des travaux. Je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER : Vous avez répondu à deux de mes propositions, il y en avait 5, c'est possible d'avoir une réponse aux trois autres, s'il vous plaît.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Oh, rappelez les moi.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Proposer pour les anciennes écoles qui ne sont soumises à une rénovation au moyen d'un sonomètre de calculer les décibels et la réverbération dans les classes et de prévoir des systèmes D notamment d'accrocher – donc, de ne pas faire taire les enfants, ce qui n'a jamais été le sens de mon interpellation – des tentures ou d'accrocher des boîtes d'œufs sur les murs, ce qui ne coûte rien ou en tout cas pas grand-chose et qui permet de diminuer le volume sonore.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : C'est déjà fait.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est très bien, je demanderais un cadastre précis de toutes les classes alors Madame.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je peux vous donner un exemple concrètement à Villers-Saint-Ghislain, cela a été fait, donc, j'ai des exemples précis, ne croyez pas que je parle comme cela dans le vide.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je ne dis pas que cela n'a pas été fait mais ce que je demande c'est que soit systématique. Le principe d'un cadastre, c'est quelque chose de systématique, donc, de faire le tour de l'ensemble des classes pour établir le volume sonore et trouver des systèmes D quand il n'y a pas une rénovation qui est en cours. Par ailleurs, je demandais aussi et c'est de nouveau un système D qui ne coûte pas grand-chose et de nouveau lié au cadastre que je demande d'avoir des feutres en-dessous des pieds de chaises, des tables qui font un bruit – on le sait – sur certains sols qui est parfois ennuyeux, donc cela non plus cela ne coûte pas grand-chose et je n'ai pas eu de réponse. Par ailleurs d'être attentif dans les marchés publics lorsqu'on achète un rétroprojecteur ou des appareils électriques à être dans ceux qui font le moins de bruit possible et par ailleurs, je voudrais revenir sur la réponse que vous m'avez donnée, oui, il n'y a pas de cadre légal mais l'organisation mondiale de la santé qui me semble être quand même un organisme assez reconnu propose que pour des enfants jeunes dans un espace non clos, donc, dehors, on mette un maximum de 55 dB pour prévenir les ennuis. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller vous souhaitiez rajouter quelque chose à ce débat important.

M. Jean-Pierre DUPONT, Conseiller : Simplement, je voudrais dire à Mme DE JAER qu'il a un aspect qu'elle n'a pas abordé et que l'on pourrait aborder, c'était de dire que : « de faire la leçon aux enfants de ne plus crier aussi fort dans les cours de récréation et dans les classes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est un constat que vous faites, j'imagine mais Mme l'Echevine vous souhaitiez rajouter quelques éléments.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je pense qu'il y a des choses qui sont facilement réalisables mais je ne vois pas ni les directions des établissements scolaires ni les techniciennes de surface ni le personnel enseignant s'amuser à mettre des feutres aux pieds des chaises sachant que le mobilier est rénové régulièrement puisque nous avons un budget qui est à l'extraordinaire chaque année pour remplacer du mobilier dans les classes mais également du mobilier dans les réfectoires et les mobiliers ont bien sûr des espèces de bouchon aussi bien aux tables qu'aux chaises et donc, régulièrement, nous remplaçons du mobilier obsolète pour une meilleure audition. Ce mobilier est quand même un mobilier spécialisé qui est acheté auprès de firmes privées, donc, cela me semble difficile de passer son temps à mettre des feutres, on a quand même plus de 4.000 enfants dans l'enseignement communal, c'est pour cela que tout à l'heure, je faisais allusion à ma Collègue. Maintenant, quant au cadastre, nous n'avons pas un cadastre précis des classes bien entendu puisque cela fait également près de 300 classes, il faut le savoir et donc, évidemment, comme je le disais en début de mon intervention, les bâtiments sont relativement anciens, il y avait certainement une norme à l'époque qui faisait qu'on construisait des plafonds beaucoup plus hauts comme un peu celui-ci, donc, je pense aussi M. le Bourgmestre qu'il faudra peut-être redescendre ce plafond et vérifier nos chaises afin de que tout ceci soit correct.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si je puis juste me permettre une réflexion, plus nous avancerons, plus la question de l'isolement acoustique sera important et donc, en terme de travaux de rénovation, en terme de travaux nouveaux, il faut y accorder une attention encore bien plus soutenue que l'attention qui fut apportée les décennies précédentes. A cet égard, vous avez raison, on ne pourra pas tout faire en même temps, vous voyez la bonne volonté de Mme l'Echevine avec une attention particulière mais soyez assuré que c'est une préoccupation qui est légitime et qui sera suivie avec attention par le Collège. Bien, l'incident est clos. Je remercie le public d'avoir suivi les travaux.

La séance s'ouvre à huis clos avec 38 présents

Sont absents : MM. MILLER, ROSSI, Mme NAHIME, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, M. BONJEAN, Mme DEFRISE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

71^e Objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive par mesure d'ordre dans l'intérêt du service – Décision. Contentieux Divis1

ADOPTÉ – 68^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

72^e Objet : Démission honorable d'un Directeur général f.f. – Modification. GRH/HH/PA 3974

ADOPTÉ – 69^e annexe

73^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Chef de service administratif. GRH/HH/PA 3913/1

ADOPTÉ – 70^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Mise à la pension d'office d'un Chef de service administratif. GRH/HH/PA/3913/2

ADOPTÉ – 71^e annexe

74^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Mise à disposition d'une graduée spécifique (tourisme) auprès de l'ASBL Office du Tourisme. GRH/HH/APE

ADOPTÉ – 72^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/3 temps à une employée d'administration. GRH/HH/APE

ADOPTÉ – 73^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Modification de la prorogation d'une interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/AD/APE

ADOPTÉ – 74^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à une employée d'administration. GRH/SH/17976

ADOPTE – 75^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

75^e Objet : SERVICES EXTERNES. Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SC/Cont.

ADOPTE – 76^e annexe

76^e Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

ADOPTE – 77^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Octroi, sur mesure volontaire, d'un congé préalable à la mise à la pension à un Capitaine-Commandant Pompier professionnel. SI 8769

REMIS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Mise à la pension prématurée définitive pour inaptitude physique à toute fonction d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

ADOPTE – 78^e annexe

77^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'instituteurs(trices) primaires.

8^e/1^e 3291/3723/3744/3797/3799/3818/3823/3869/3873/3875/3942/3951/3991/3992

ADOPTE – de la 79^e à la 92^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs(trices) primaires. 8^e/1^e

3817/3877/3922/3937/3938/3944/3946/3950/3964/3980/3991(3)/3992(3)/3994/3999/4038/4039/4053

ADOPTE – de la 93^e à la 113^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Ratification de la désignation à titre temporaire d'un instituteur primaire. 8^e/1^e 3994

ADOPTE – 114^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un instituteur primaire. 8^e/1^e 3837

ADOPTÉ – 115^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Désignations d'institutrices primaires dans des emplois vacants dans le cadre de l'apprentissage précoce d'une seconde langue par immersion. 8^e/1^e 3435/3786

ADOPTÉ – 116^e et 117^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices primaires définitives. 8^e/1^e 8089/7808/3516

ADOPTÉ – de la 118^e à la 120^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

g) Octroi d'une interruption partielle de carrière à un instituteur primaires définitif. 8^e/1^e 3373

ADOPTÉ – 121^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

h) Octroi d'un détachement à un maître spécial de religion protestante. 8^e/1^e 3285

ADOPTÉ – 122^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

i) Octroi d'un détachement à une maîtresse spéciale de religion catholique. 8^e/1^e 7932

ADOPTÉ – 123^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

j) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale de religion catholique. 8^e/1^e 7932

ADOPTÉ – 124^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

k) Octroi d'une interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3291

ADOPTÉ – 125^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

l) Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3032

ADOPTÉ – 126^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

m) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e

3698/3747/3519/3630/3826/3960/3741/3701

ADOPTÉ – de la 127^e à la 134^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

n) Désignations d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/1^e

3650/3747/3701/3750/3737

ADOPTÉ – de la 135^e à la 139^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

o) Rectificatif de mise en disponibilité et mise en disponibilité pour maladie d'institutrices maternelles définitives. 8^e/1^e 3502 7248

ADOPTÉ – 140^e et 141 annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

p) Désignation d'une maîtresse spéciale en psychomotricité organique, à titre temporaire dans un emploi vacant, à dater du 1.9.2014. 8^e/1^e 3916

ADOPTÉ – 142^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

q) Désignation d'une maîtresse spéciale en psychomotricité organique, à titre intérimaire, à dater du 1.9.2014. 8^e/1^e 4050

ADOPTÉ – 143^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

r) Réaffectation d'une institutrice maternelle pour l'année scolaire 2014/2015. 8^e/1^e 3806

ADOPTÉ – 144^e annexe

78^e Objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Désignations de professeurs de diction/déclamation à titre temporaire. 8^e/2^e 7602/7593

ADOPTÉ – 145^e et 146^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 7616

ADOPTÉ – 147^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Désignations de professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 7615/7619/3186

ADOPTÉ – de la 148^e à la 150^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Désignations de professeurs de piano à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 3646/7605

ADOPTÉ – 151 et 152^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Désignations de professeurs de violon à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 7618/7608/7610

ADOPTÉ – de la 153^e à la 155^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Désignation d'un professeur de violoncelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 7620

ADOPTÉ – 156^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

g) Désignations de professeurs de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 7605/7622/7623

ADOPTÉ – de la 157^e à la 159^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

h) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 7621

ADOPTÉ – 160^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

i) Désignation d'un professeur de percussions à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 7611

ADOPTÉ – 161^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

j) Désignations de professeurs de danse classique à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 3046/7607

ADOPTÉ – 162^e et 163^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

k) Désignation d'un professeur de flûte traversière à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 7589

ADOPTE – 164^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

l) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 7588

ADOPTE – 165^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

m) Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire. 8^e/2^e 7604

ADOPTE – 166^e annexe

79^e Objet : Calva de Saint-Denis. Comité contrôle. Gestion quotidienne. Désignation du représentant Ville. Cellule Patrimoine RF/G

REMIS

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2014. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. LIBIEZ.

E. DI RUPO

=====